

CAI
EAS
C188
V.II #1
1989
DOCS

REPORTAGE CANADA

Vol. II, N° 1, 1989



Les droits de la personne

- 2** Note de la rédaction
- 3** La consécration des droits de la personne
- 5** Les droits de la personne : une perspective canadienne
- 8** Pour la dignité humaine dans le monde
- 11** Les ONG : fer de lance des droits de la personne
- 12** Mission Égalité
- 14** Un Musée des civilisations ultra-moderne
- 16** Le Gatt à Montréal
- 18** Le cinéma canadien, quoi de neuf ?
- 20** Passe-Partout, une vedette pour les enfants
- 21** Légendes amérindiennes en mouvement
- 22** Montréal : Vive la différence !
- 24** Nouvelles brèves
- 28** Médaille d'or pour le Canadien Kurt Browning

L'année 1988 marque le 40^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations Unies. Cet événement traduit l'éveil de l'opinion publique internationale face aux violations des droits de la personne.

Qu'il s'agisse du droit à la vie, du droit de manger à sa faim, du droit à l'éducation ou du droit à la sécurité pour n'en citer que quelques-uns, la définition des droits de la personne est à la fois universelle et simple. Aussi est-elle applicable à tous, sans distinction de race, de sexe, de langue, ou de religion.

En prévoyant des « critères d'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations », la Déclaration influence la pensée de toute une génération et inspire des traités internationaux et des législations nationales.

Sur la scène internationale, l'intérêt que le Canada a accordé au cours des quinze dernières années à la promotion des droits de la personne s'est développé d'une manière remarquable.

Signalons que depuis 1976, la diplomatie canadienne se trouve à l'avant-garde de ce qui se fait à la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies et dans d'autres organismes de l'ONU pour élaborer de nouvelles méthodes d'analyse de la question et de nouveaux mécanismes de défense et de promotion des droits individuels.

Jessica Low (13 ans) a remporté le premier prix du concours d'affiches avec son illustration du premier article de la Déclaration.

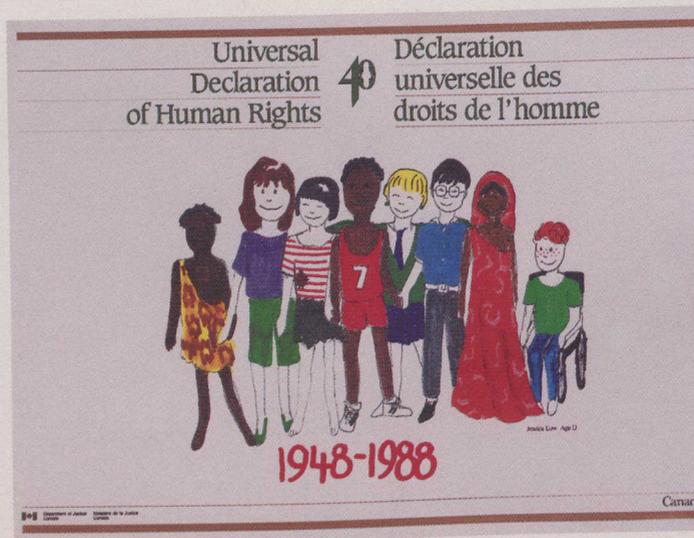


Photo: Ministère de la Justice Canada

Mais, le fait d'énoncer les droits de la personne et les libertés fondamentales n'en garantit pas pour autant le respect.

Pour les Canadiens, il s'agit d'une nouvelle étape dans la prise de conscience de l'importance fondamentale des droits de la personne et dans leur engagement à les promouvoir chez eux et dans l'ensemble de la collectivité internationale.

Canada

Reportage Canada est publié par la Direction des services de communication à l'étranger, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, Canada, K1A 0G2.

Télex : 053-3745

Rédacteur en chef : Laurie Storsater

Rédactrice : Sylvie Gauvin

Coordonnatrice de l'édition : Carole Larocque

Agent de production : Bob Thompson

Les observations ou suggestions des lecteurs sont bienvenues. Prière d'indiquer la source d'information pour tout article ou extrait d'article reproduit.

This publication is also available in English under the title **Canada Reports**.

La consécration des droits de la personne

Maints jalons marquent le cheminement de l'humanité en quête de liberté et de dignité : qu'on pense à la Grande Charte en Grande-Bretagne, à la Déclaration américaine d'indépendance, ou encore à la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen. Dans chaque cas, une nation a pris les devants et montré la voie.

Mais, il y a 40 ans, l'humanité a fait un grand pas — un pas plus grand que tous les précédents — et, cette fois, le monde entier a suivi. Il n'y a pas eu d'effusion de sang, pas de révolution violente; l'événement est pratiquement passé inaperçu. On se souviendra pourtant du 10 décembre 1948 comme du début d'une ère nouvelle pour les droits et les libertés de la personne.

Ce jour-là, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta la Déclaration universelle des droits de l'homme. De la sorte, elle garantissait que ces droits ne pourraient plus jamais être tenus pour compte par la communauté internationale.

La Déclaration universelle est aujourd'hui reconnue comme l'une des plus belles réalisations des Nations Unies, et l'une dont le Canada peut tirer fierté : en effet, le Canadien John P. Humphrey, premier directeur de la Division des droits de l'homme aux Nations Unies de 1946 à 1966, a joué un rôle clé dans la rédaction de cet instrument.

La Déclaration proclame que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Elle

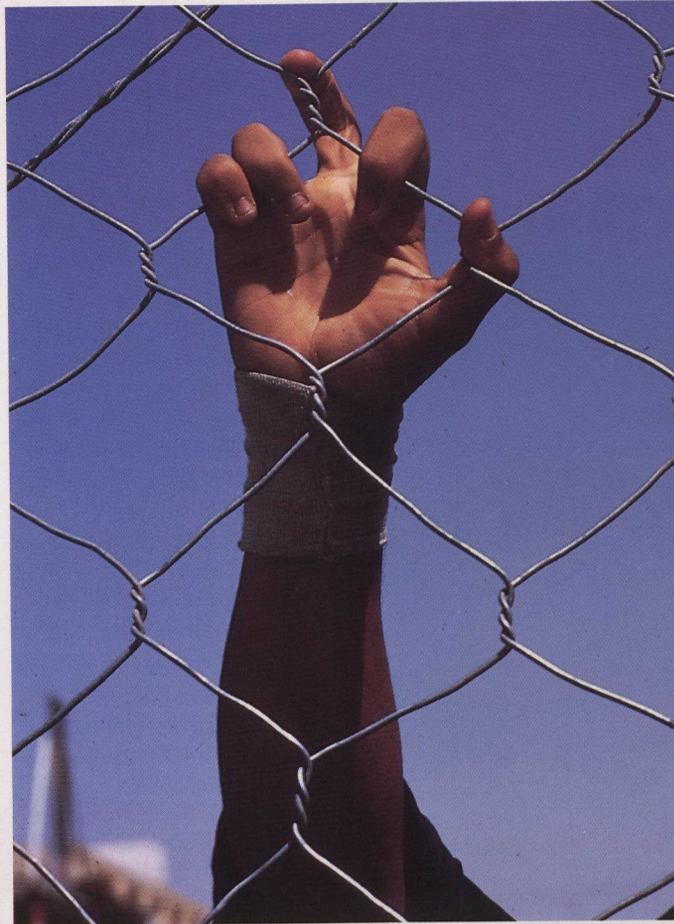


Photo: Publiphoto/B. Bisson

comporte 30 articles qui énoncent toute une série de droits et libertés fondamentaux. Elle affirme que tous les individus, à quelque nation qu'ils appartiennent, peuvent se prévaloir de ces droits et libertés pour la seule raison qu'ils sont des êtres humains, « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de naissance ou de toute autre situation ».

Les idéaux énoncés dans la Déclaration n'étaient guère nouveaux; ils remontent à des

centaines d'années et ont été repris maintes fois par des philosophes et par des dirigeants mondiaux. Ils figurent parmi les aspirations les plus anciennes et les plus profondément enracinées de gens ordinaires, partout dans le monde.

Mais la Déclaration marquait une approche nouvelle de la poursuite de ces idéaux. Avant 1948, on considérait les droits de l'homme comme une question « interne » à chaque pays et non comme un sujet d'importance internationale. L'expérience de deux guerres mondiales (et de violations sans précédent des droits de la personne) rendit une telle conception intolérable.

Avec la Déclaration universelle, les droits de l'homme furent reconnus pour la première fois comme un sujet de préoccupation légitime, transcendant les frontières nationales et politiques. En dépit des différences énormes entre les systèmes sociaux, économiques, juridiques et politiques des pays représentés aux Nations Unies, la Déclaration fut adoptée sans opposition aucune. Les pays membres s'engageaient à respecter les droits de l'homme chez eux et à militer en faveur de leur reconnaissance universelle à l'étranger. Ils acceptaient en outre une norme commune de conformité qui servirait à mesurer leurs progrès.

La Déclaration a des visées très ambitieuses. Elle englobe, par exemple, tous les droits civils et politiques les plus couramment reconnus, tels que le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne, et elle stipule que nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ni arrêté et détenu arbitrairement; elle fait également mention du droit à la protection égale de la loi, de la liberté d'opinion et d'expression et du droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays.

En outre, la Déclaration a innové en s'attaquant aux conditions sociales et économiques. Elle énonce une gamme de droits sociaux et économiques fondamentaux, dont le droit à la sécurité sociale, le droit au travail

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE



Photo: Presse canadienne

Les Canadiens ont le droit de manifester pour défendre leurs droits.

dans des conditions équitables et satisfaisantes, le droit à un salaire égal pour un travail égal, le droit à l'éducation et le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer la santé et le bien-être.

Fait peut-être plus important encore, la Déclaration stipule que « toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan interna-

tional, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet ».

La Déclaration universelle fut adoptée par le moyen d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui n'a pas, par elle-même, force exécutoire. Toutefois, un grand nombre des principes contenus dans la Déclaration sont aujourd'hui considérés comme déclaratoires du droit international coutumier et donc obligatoires pour tous les États.

En 1966, les Nations Unies adoptèrent deux pactes complémentaires de la Déclaration universelle : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Ces textes précisent les droits et libertés énoncés dans la Déclaration, et y ajoutent un élément important : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à déterminer librement leur statut politique et à assurer leur développement économique, social et culturel.

Les Nations Unies ont également adopté un protocole facultatif complétant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Celui-ci confère aux ressortissants des pays qui l'ont ratifié le droit de saisir le Comité des droits de l'homme des Nations Unies s'ils estiment que leurs droits sont enfreints.

On a pris coutume de désigner sous le nom de Déclaration internationale des droits l'ensemble composé par la Déclaration universelle, les deux pactes et le protocole. Au 31 décembre 1988, 92 États étaient parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 87 au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et 41 au Protocole facultatif, s'engageant ainsi juridiquement.

Même si l'on excepte les deux pactes, la Déclaration a eu une influence énorme. Pendant 40 ans, elle a inspiré l'action continue des Nations Unies en faveur des droits de l'homme. Ces principes fondamentaux se retrouvent dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le projet de convention sur les droits de l'enfant, ainsi que dans de nombreuses autres déclarations des Nations Unies sur des sujets tels que les droits des handicapés. Ces principes servent également de point de référence aux travaux en cours dans des domaines tels que les droits des populations autochtones.

La Déclaration a, par ailleurs, inspiré les mesures concrètes qu'ont pu prendre des pays individuels dans le but de promouvoir les droits de l'homme. Les principes — et les termes mêmes — de la Déclaration apparaissent aujourd'hui dans des lois sur les droits de la personne et des constitutions nationales un peu partout dans le monde, et notamment dans la *Déclaration canadienne des droits* et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

L'héritage de 200 années d'histoire des droits de l'homme

Il y a quarante ans, en décembre dernier, la Déclaration universelle des droits de l'homme était adoptée à Paris. En juin, Paris célébrera un autre anniversaire : le bicentenaire de la prise de la Bastille.

Cet événement fut un tournant de la Révolution française, conduisant à la proclamation de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen — un document qui fraya la voie à la Déclaration universelle près de 160 années plus tard.

Les droits de la personne : une perspective canadienne

Le Canada est réputé à juste titre pour son respect des droits de ses citoyens et de ceux qui y viennent en quête de refuge. L'attachement profond et fondamental aux droits et aux libertés de la personne est inscrit dans la trame même de la vie canadienne. Pourtant, ce n'est que depuis récemment que des lois formelles garantissent ces droits.

Cet état de choses, loin d'être le signe d'une indifférence à l'égard des droits de la personne, reflète plutôt la place spéciale que ces droits ont occupée tout au long de l'histoire de la nation. Contrairement à beaucoup d'autres pays, le Canada n'a jamais été confronté à la nécessité d'une révolution violente, et n'a jamais été le théâtre de luttes pour affirmer les droits de l'individu face à un régime d'oppression. Dès le début, le respect de la dignité et de l'intégrité humaines a été tenu pour normal et cette « supposition » a fait du Canada l'un des pays les plus privilégiés du monde.

Elle est également à l'origine de l'approche distinctive des droits de la personne que suit le Canada. Au cours des quarante dernières années, le Canada a adopté une série de lois protégeant les droits de la personne et promulgué la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette législation reflète les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par les Nations Unies, mais elle est également typiquement canadienne, profondément enracinée dans l'histoire du pays.

Le legs de l'histoire

La clé de cette histoire réside dans l'esprit de tolérance — vis-à-vis de comportements, de cultures et de modes de vie différents — qui est l'une des marques distinctives des Canadiens.

Le pays, à son origine, était habité par divers peuples autochtones possédant chacun leur langue et leur culture. Après l'arrivée des premiers Européens, il a vu sa population croître rapidement avec l'afflux d'immigrants venus du monde entier, apportant avec eux leurs coutumes et leurs croyances religieuses. Le respect du droit des individus à poursuivre leurs rêves, selon leurs propres convictions, constituait une nécessité pratique. Et même si des conflits ont inévitablement surgi, cette bonne volonté et cette générosité d'esprit ont occupé une place éminente dans le développement du Canada.

En 1975, chaque province s'était dotée de son propre code des droits de la personne, dont l'administration et l'exécution étaient confiées à une Commission permanente des droits de la personne.

Le gouvernement fédéral adopta la *Déclaration canadienne des droits* en 1960, qui interdisait, au niveau fédéral, la discrimination selon la race, la couleur, l'origine nationale, la religion ou le sexe et garantissait en outre un grand nombre des autres droits protégés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui instaurait

Un Canadien reçoit le Prix de l'ONU



Le professeur John P. Humphrey de Montréal s'est vu attribuer le Prix des Nations Unies pour les droits de l'homme à l'occasion du 40^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. M. Humphrey est le premier Canadien à remporter cet honneur.

M. Humphrey a fait une longue carrière dans le domaine des droits de l'homme et à ce titre, il jouit d'une renommée internationale. Il fut le premier directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies, et a joué un rôle de premier plan dans les travaux préparatoires et la rédaction de la Déclaration universelle que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée en 1948.

Le professeur John P. Humphrey fut l'un des artisans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Auteur de nombreux livres et articles touchant les droits de la personne et autres aspects du droit international, le professeur Humphrey s'est vu décerner en 1974 l'Ordre du Canada en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle aux droits de l'homme sur la scène internationale.

Quand on lui a remis le Prix des Nations Unies, M. Humphrey a déclaré :

« Jamais depuis qu'elle existe, la Déclaration universelle n'a retenu aussi fortement l'attention qu'en son quarantième anniversaire. J'espère que cela fournira l'élan vital qui nous aidera à instaurer la paix dans notre monde et la reconnaissance universelle de la dignité de l'homme et de la femme ».

la Commission canadienne des droits de la personne, fut promulguée en 1977. Cette Commission reçoit les plaintes de personnes qui se disent victimes de discrimination et a pouvoir d'ouvrir des enquêtes sur les violations des droits de la personne.

Au cours d'une cérémonie symbolique à Toronto, des chandelles ont été allumées en souvenir des victimes de l'apartheid.



Photo: Denis Drever

La Charte canadienne des droits et libertés

Les codes des droits de la personne adoptés aux niveaux fédéral, provincial et territorial sont l'expression officielle de l'attachement canadien aux droits de la personne. Cependant, le champ d'application de chacun se limite à la sphère de compétence du gouvernement qui l'a promulgué; par ailleurs, dans la plupart des cas, les codes visent principalement à protéger l'individu contre la discrimination, plutôt qu'à lui assurer la gamme complète

des droits énoncés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les codes ne fournissent pas une garantie unique et globale du respect des droits de la personne d'un bout à l'autre du pays.

De toute manière, ces codes peuvent, au même titre que les autres lois adoptées par le législateur, être modifiés ou amputés au moyen du processus législatif normal.

L'adoption, en 1982, de la *Charte canadienne des droits et libertés* marqua le début d'une ère nouvelle. La Charte — reconnue internationalement comme une législation modèle en matière de droits de la personne — fait partie intégrante de la nouvelle Constitution canadienne, si bien que le respect des droits de la personne devint la loi suprême du pays. La Charte ne peut pas être modifiée par le processus législatif normal et elle confère aux citoyens le droit de saisir les tribunaux si une autorité quelconque tente de violer leurs droits et libertés fondamentaux.

La Charte protège les droits et libertés dans les domaines suivants :

- *les libertés fondamentales*, notamment la liberté d'expression et de la presse, la liberté de religion, et la liberté d'association et de réunion pacifique;
- *les droits démocratiques* — le droit de vote et de candidature aux élections;
- *les droits à l'égalité*, interdisant la discrimination et, en particulier, celle fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, le sexe, l'âge et les déficiences mentales ou physiques;
- *les droits juridiques*, qui garantissent à tout Canadien le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, le droit à la protection contre les fouilles et la détention arbitraires, le droit d'avoir recours à un avocat en cas d'arrestation et le droit à la présomption d'innocence;
- *la liberté de circulation et d'établissement*, assurant à chaque Canadien le droit de se déplacer, de travailler et de s'établir dans toute province.

Outre ces droits et libertés fondamentales, la Charte contient un grand nombre de dispositions spécifiquement canadiennes. Elle confirme l'existence de deux langues officielles au pays, garantit le droit des citoyens à recevoir les services de l'Administration fédérale en français ou en anglais. Elle affirme que le multiculturalisme — l'acceptation et la promotion du patrimoine multiculturel canadien — constitue un élément fondamental de la vie canadienne. Enfin, une disposition spéciale précise que tous les droits énoncés dans la Charte sont garantis également aux hommes et aux femmes.

Au-delà de la Charte

Les Canadiens reconnaissent en la Charte des droits et libertés le symbole pratique du genre de société qu'ils veulent construire. Mais ils ont conscience également qu'ils n'ont pas atteint la perfection. Quantité de personnes — les femmes, les minorités visibles, les peuples autochtones, les handicapés — continuent à se heurter aux barrières de l'isolement, des préjugés et de la discrimination. Des mesures concrètes sont nécessaires afin de lever ces obstacles et de concrétiser l'objectif défini par la Charte.

Le gouvernement canadien a lancé toute une série d'initiatives en ce sens. Par exemple, avec le Programme de contestation judiciaire, il appuie les particuliers et les groupes qui, dans des « causes-précédents », contestent en justice la législation, les politiques et les programmes fédéraux en invoquant les garanties d'égalité et les droits linguistiques de la Charte.

Sur la scène internationale, le Canada a donné l'exemple en intégrant rapidement dans son droit national les pactes et conventions des Nations Unies sur les droits de l'homme. Par exemple, le gouvernement veille activement à ce que la législation reflète les conventions des Nations Unies relatives à la discrimination raciale, aux droits des femmes et aux conditions de travail. Cette législation renforce les droits énoncés dans la Charte.

Une nouvelle *Loi sur le multiculturalisme* donne pleine reconnaissance à la diversité raciale et culturelle du Canada et constitue le fondement d'une stratégie globale en matière de relations raciales. Celle-ci vise à promouvoir la compréhension interraciale et à faire participer le public à la lutte contre les préjugés, les stéréotypes et la discrimination.

Une nouvelle *Loi sur les langues officielles* contient des dispositions détaillées visant à donner effet aux garanties de la *Charte canadienne des droits et libertés* en ce domaine et à guider les institutions fédérales dans leur mise en oeuvre. En particulier, elle traite de l'emploi du français et de l'anglais dans les tribunaux fédéraux, des obligations des institutions fédérales en ce qui concerne les services au public, ainsi que de la langue de travail. La Loi énonce également les engagements du gouvernement pour ce qui est de la participation équitable des Canadiens francophones et anglophones aux institutions fédérales.

Reconnaissant que chaque Canadien doit contribuer au changement social, le gouvernement administre un programme actif de sensibilisation du public, axé sur les

Les autochtones, dont les ancêtres occupaient le territoire bien avant l'arrivée des Européens, contestent vigoureusement la notion voulant que les Français et les Anglais soient les peuples fondateurs du Canada.

droits de la personne. Ce programme offre une aide technique, financière et professionnelle aux groupes communautaires qui se consacrent à la promotion des droits de la personne dans le pays, au moyen d'ateliers, de séminaires, de publications et d'autres initiatives.

Les droits des autochtones

Les peuples autochtones — Indiens, Inuit et Métis — occupent dans la société canadienne, une place spéciale reconnue par la Constitution. La Partie II de la *Loi constitutionnelle de 1982* sanctionne et confirme les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones. En outre, une disposition particulière de la Charte stipule que les autres dispositions qu'elle renferme ne peuvent être invoquées pour porter

atteinte aux droits spéciaux des peuples autochtones.

En 1987, le gouvernement canadien a proposé une modification constitutionnelle qui aurait reconnu le droit à l'autonomie des peuples autochtones du Canada. Bien que ce projet n'ait pas abouti, le gouvernement fédéral reste déterminé à inscrire dans la Constitution une garantie plus complète des droits de ces personnes. Il finance actuellement des groupements autochtones afin de les aider à rallier l'appui des provinces à une modification de la Constitution en ce domaine. En outre, et indépendamment d'éventuelles modifications constitutionnelles, le gouvernement appuie activement les efforts déployés par diverses communautés autochtones pour prendre davantage en main leurs affaires, au moyen de politiques telles que l'ouverture de négociations sur l'au-

tonomie avec les communautés qui le désirent.

Les gouvernements provinciaux contribuent également à ces efforts. Par exemple, en 1987, la Colombie-Britannique a promulgué une loi autorisant les Sechelts à se doter d'une administration de type municipal, à la suite d'une loi fédérale qui transférait des terres fédérales à cette bande.

Un refuge pour les persécutés

En leur offrant un nouveau foyer, le Canada a donné un nouvel espoir à des milliers de réfugiés. Les Canadiens ont accueilli dans leurs communautés ces gens venus du monde entier. En 1986, les Nations Unies ont décerné la médaille Nansen au Canada, pour sa contribution majeure et soutenue au problème des réfugiés dans le monde. C'était la première fois que cette distinction était accordée à un pays plutôt qu'à une personne ou à un groupe — reconnaissance symbolique de la compassion dont font preuve les Canadiens à l'endroit des moins favorisés.



Photo: P. Andrews

Pour la dignité humaine dans le monde

La promotion des droits de la personne à l'échelle internationale fait partie intégrante de la politique extérieure du Canada. À une époque où tout événement est signalé sur-le-champ par les médias électroniques dans le monde entier, nul ne peut passer sous silence la violation flagrante de certains droits, que celle-ci se produise à deux pas de chez soi ou à des milliers de kilomètres de distance.

Dans bien des cas il semble difficile d'intervenir de façon efficace. Cependant, lorsque ceux qui détiennent le pouvoir, où qu'ils soient, font fi de la dignité humaine, les Canadiens s'insurgent et, résolus, s'attendent à ce que leur gouvernement prenne toutes les mesures de redressement possibles.

Après de nombreuses années d'activisme soutenu, le Canada a acquis une solide réputation en matière de défense des droits de la personne. Dans les années 20,

sans de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le premier directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies. Tout au long de ce siècle, le Canada s'est prononcé de façon claire et non équivoque contre tout gouvernement qui dénierait au citoyen ses libertés et droits fondamentaux.

Le Canada et les Nations Unies

Les Nations Unies sont l'un des plus importants forums internationaux pour la promo-

libertés et des droits précis (droits de l'enfant, des populations indigènes, et des défenseurs des droits de l'homme, par exemple).

Les violations des droits de la personne ne sont généralement pas dues à des normes insuffisantes mais au fait que certains gouvernements ne se conforment pas aux normes en vigueur. Le Canada s'efforce donc actuellement d'élaborer des modes d'application et de surveillance de l'application des normes déjà établies.

Ces dernières années, des réunions prévues par certains organismes des Nations Unies chargés de veiller au respect des principes adoptés ont parfois été annulées ou écourtées faute d'argent. Le Canada prie instamment les membres des Nations Unies d'étudier la possibilité de donner à ces organismes de surveillance des moyens financiers qui les rendraient plus efficaces. C'est ainsi qu'il cherche à augmenter les montants accordés au Groupe de travail des Nations Unies sur les personnes disparues. Malgré d'énormes obstacles ce groupe de travail, qui a été formé à l'initiative du Canada et reçoit de l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a fait des progrès remarquables dans sa lutte contre l'un des crimes les plus odieux contre l'humanité.

Le Canada joue également un rôle actif au sein même des organismes de surveillance. Il a, par exemple, un représentant élu au comité de dix membres récemment formé afin de contrôler



Photo: Denis Drever

À Harare, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déclaré qu'il entendait prendre des mesures pour contrer la censure et la propagande sud-africaine.

le Canada dirigeait les efforts de la Société des Nations en vue de protéger les droits des minorités. Dans les années 40, le premier ministre Mackenzie King a plaidé avec une force persuasive en faveur de l'inclusion des droits de la personne dans la Charte des Nations Unies à titre de principe de base. Un autre Canadien, John Humphrey, fut l'un des arti-

tion des droits de la personne et le Canada y a joué un rôle déterminant. C'est ainsi qu'il a participé à l'élaboration du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que de toute une série de conventions et de déclarations supplémentaires portant sur des

l'application de la Convention de 1987 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il a été, en outre, le premier pays à contribuer au Fonds de contributions volontaires pour services consultatifs dont la création est l'une des initiatives récentes de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Ce fonds, géré par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, a pour fonction de promouvoir les droits de la personne en subventionnant des colloques, des ateliers, des recherches. Il fournit, pour la réalisation de projets remplissant les conditions requises, des experts-conseils et du matériel divers.

Après une absence de 4 ans, le Canada a été réélu à la Commission des droits de l'homme pour un mandat de 3 ans qui débute en 1989. Il y est représenté par M^{me} Raynell Andreychuck, spécialiste des droits de la personne et haut-commissaire du Canada au Kenya. À titre de membre de la Commission, le Canada gardera un rôle de premier plan en ce qui a trait aux activités touchant les droits de la personne aux Nations Unies. Assistant aux séances à huis clos, au cours desquelles la situation de divers pays fait l'objet de discussions, il aura davantage d'influence pendant les consultations officielles de la Commission et, il va sans dire qu'il pourra également présenter des résolutions particulières.

Les droits de la personne en Europe

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) constitue un autre important forum de promotion des droits de la personne. À l'origine, la CSCE n'était pas destinée à jouer un tel rôle, mais le Canada fut l'un des pays qui insista le plus pour

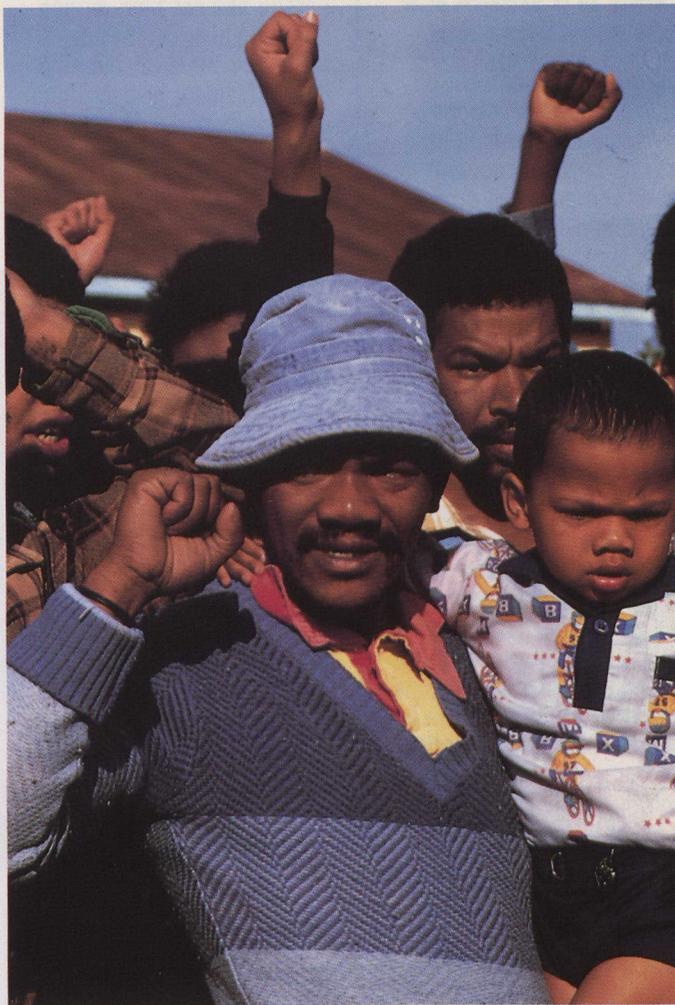


Photo: Publiphoto

qu'elle traite de questions de droits de la personne et de contacts entre les personnes.

Dans l'Acte final d'Helsinki et dans d'autres documents de la CSCE, les pays d'Europe de l'Est ont créé un précédent en s'engageant à respecter des normes internationales relatives aux droits de la personne. Au cours de la réunion de la CSCE tenue récemment à Vienne, le Canada a parrainé et appuyé de nombreuses propositions ayant pour but de s'assurer avec plus de certitude que ces engagements seraient respectés. Le Document de clôture de Vienne comporte des engagements en matière de droits de la personne et de contacts entre les personnes qui vont bien au-delà des engagements antérieurs de la CSCE et représentent un nouvel élément de comparaison servant à en évaluer la

Toute personne a droit à l'égalité des chances d'épanouissement sans être victime de pratiques discriminatoires.

conformité. Parmi les engagements que le Canada a contribué à obtenir, mentionnons le respect du droit de promouvoir et de protéger : les droits de la personne — et d'exercer un contrôle sur l'application de mesures prises à cet effet sans avoir à subir une discrimination ou des peines; le respect des libertés religieuses; des droits des minorités; du droit de quitter son pays sans s'exposer à des sanctions; du caractère confidentiel et de l'intégrité des communications postales et téléphoniques; ainsi que de la liberté d'information. Le Document prévoit également une conférence sur la dimension

humaine qui se réunira une fois par année afin de réévaluer la situation et d'étudier de nouveaux engagements. Un mécanisme a été établi à l'intention des gouvernements pour qu'ils échangent des renseignements et se consultent au niveau bilatéral au sujet de cas et de situations problématiques. Ces mesures permettront de donner aux droits de la personne la place qui leur revient parmi les questions examinées par la CSCE. Le Canada exercera des pressions pour que tous les États participants respectent intégralement tous les engagements pris à Vienne.

Interventions indépendantes pour les droits de la personne

L'activité du Canada en matière de droits de la personne ne se limite pas aux Nations Unies et à la CSCE. En dehors de ces organisations, le Canada s'emploie de lui-même ou de concert avec d'autres pays à prendre une position ferme contre les atteintes aux droits de la personne.

Le Canada est membre du Commonwealth et de la Francophonie. Il oeuvre concrètement à la promotion des droits de la personne au sein de ces deux organisations, incitant les pays qui en sont membres à unir leurs forces pour dénoncer les violations des droits de la personne dans toutes les parties du monde.

Le Canada tient également à affirmer sa propre position au sujet des droits de la personne. Il n'hésite pas à critiquer toute violation flagrante des droits de la personne — torture, disparitions forcées, terrorisme ou tout autre crime. À l'occasion de réunions bilatérales avec des chefs de gouvernement, il a fait connaître ses préoccupations au sujet des droits de la personne dans divers pays : Union soviétique,

Corée du Sud, pays d'Amérique centrale par exemple. Ces efforts ont porté fruit, comme l'attestent la présence au Canada de personnes telles que le dissident soviétique Danylo Shumuk et la libération de prisonniers politiques en Corée du Sud.

L'Afrique du Sud est peut-être le meilleur exemple connu de l'action concertée entreprise par le Canada pour promouvoir les droits de la personne. La population et le gouvernement canadiens ont joué un rôle déterminant en condamnant l'apartheid dans ce pays et en exerçant des pressions en vue d'obtenir des changements.

Andreï Sakharov incarne la lutte acharnée en faveur de la liberté et de la dignité humaine, a déclaré le premier ministre Brian Mulroney lors de sa rencontre avec l'éminent physicien.

Les droits de la personne et le développement international

Dans de nombreux pays du tiers monde, le développement socio-économique et les droits de la personne vont de pair. D'une part, les progrès de l'économie créent les conditions favorables à un plus grand respect des droits de la personne. D'autre part, le respect de ces droits établit, réciproquement, les fondements d'un développement socio-économique durable.

L'aide au développement, qu'elle provienne d'organismes gouvernementaux comme l'Agence canadienne de développement international, ou de partenaires au développement comme les organisations non gouvernementales et les mouvements de défense des droits de la personne, est une importante composante de la présence canadienne dans les pays du tiers monde.

Lorsqu'elle est bien dirigée, l'aide peut contribuer de façon notable à la cause du développement et des droits de la personne. L'ACDI met en application une nouvelle stratégie d'aide conçue pour atteindre cet objectif.

Cette stratégie a pour but de veiller à ce que les fonds canadiens ne servent pas à légitimer un régime d'oppression, tout en aidant les victimes d'un tel régime. En période de grandes difficultés, — lors d'une grave famine, d'une épidémie ou d'une guerre civile — la population des pays en développement recevra une aide humanitaire d'urgence, sans qu'il soit tenu compte du dossier de leur gouvernement en matière de droits de la personne. L'assurance que l'aide canadienne atteindra les personnes auxquelles elle est destinée sera le facteur déterminant les voies utilisées

pour dispenser l'aide canadienne et le niveau d'aide à accorder. Dans certains cas, l'aide sera acheminée par des organisations communautaires non gouvernementales qui peuvent veiller à ce qu'elle parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

Lorsque c'est possible, l'ACDI apporte un soutien particulier aux groupes non gouvernementaux qui oeuvrent pour la promotion des droits de la personne et pour une éducation progressiste dans les pays en développement. Cette forme d'aide est particulièrement importante dans les pays qui connaissent de graves difficultés économiques et sociales entraînant une pression plus grande sur les droits et les libertés de la personne.

Le Centre international des droits de la personne

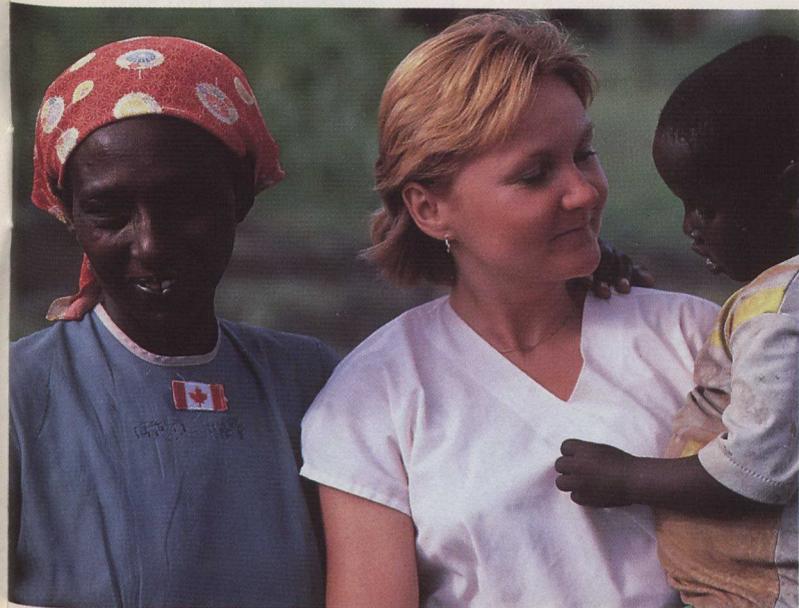
Le Canada crée actuellement un nouvel organisme, le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique qui viendra compléter le travail de l'ACDI. Au moyen de programmes de formation, de services consultatifs et d'autres projets, le Centre facilitera la collaboration entre le Canada et les autres pays pour mettre en place des institutions démocratiques et des organismes de promotion des droits individuels.

Il recevra des subventions du gouvernement canadien et sera dirigé par un conseil d'administration comprenant trois ressortissants de pays en développement, donnant au Canada l'occasion de partager son expérience sur le plan des droits de la personne, et de contribuer à bâtir les institutions aptes à promouvoir et protéger ces droits durant les années à venir.



Photo: Bill McCarthy

fer de lance des droits de la personne



© ACDI/David Barbour

Les ONG canadiennes mettent leur compétence et leur expérience au service des organisations communautaires.

La politique officielle du Canada relative à la promotion et à la protection des droits de la personne à l'échelle internationale incombe à son gouvernement. Cependant, les activités canadiennes dans ce domaine ne se limitent pas aux initiatives gouvernementales. Indépendamment de l'action du gouvernement, des milliers de Canadiens participent directement à la promotion des droits de la personne et apportent leur aide aux victimes de mauvais traitements par l'entremise d'organisations non gouvernementales (ONG).

Par opposition aux organismes gouvernementaux qui ne peuvent se le permettre, les ONG sont fréquemment en premières lignes dans le champ d'action des

droits de la personne à l'étranger. Certaines sont petites, (comme les organisations spéciales créées par des citoyens par suite d'événements particuliers). D'autres sont plus importantes, mieux organisées, et font partie d'associations non gouvernementales internationales qui se préoccupent des droits de la personne partout dans le monde. Parmi leurs activités, mentionnons un éventail complet d'initiatives : sensibilisation de la population aux violations des droits de la personne, formation de délégations d'observateurs, missions d'enquête qui surveillent la situation quant aux droits de la personne dans les pays étrangers, projets d'éducation et de développement visant à promouvoir le respect de ces droits, lobbying auprès de gouvernements étrangers.

Certaines de ces activités sont connues de tous. C'est ainsi qu'en septembre et

octobre derniers, Amnesty internationale, qui compte une section anglophone et une section francophone au Canada, a organisé une tournée de concerts internationale dont le thème était « Human Rights Now! ». Cette tournée, à laquelle participaient certains des plus grands noms du monde de la musique, a été réalisée dans le but de mieux faire comprendre l'importance des droits de la personne et la nécessité d'intervenir lorsque des droits sont bafoués.

D'autres activités sont plus discrètes mais tout aussi importantes. Par exemple, le Secours Quaker canadien participe à un projet unique en son genre au Guatemala. Des membres d'une « brigade de la paix » vivent auprès d'individus et de familles susceptibles d'être persécutées, voire exécutées par des escadrons de la mort, réduisant ainsi les risques d'une agression sans témoin.

Le Secours Quaker canadien agit en collaboration avec le Conseil canadien des églises. Ce Conseil coordonne les activités de nombreuses confessions différentes. Il s'intéresse de très près aux questions des droits de la personne sur le plan international par l'intermédiaire de sa *Commission of World Concerns* et du Conseil oecuménique des églises.

Les églises canadiennes collaborent également avec bon nombre d'organisations qui s'intéressent aux droits de la personne dans des régions ou pays particuliers. Le Comité inter-Églises sur les droits humains en Amérique latine lutte contre les violations des droits de la personne dans

de nombreux pays de cette région en offrant des programmes d'enseignement, en appuyant des groupes latino-américains de défense des droits de la personne, et en effectuant des démarches auprès du gouvernement canadien.

Le Comité de travail Canada-Asie est un collectif d'églises canadiennes, de groupes ethniques asiatiques et de particuliers. Il se préoccupe plus spécialement de questions de droits de la personne et de justice sociale dans les pays asiatiques. Le Comité organise des activités de recherche et d'enseignement, des campagnes de sensibilisation par télégrammes et par lettres, des présentations de films et des débats sur ces problèmes en Asie.

S'il existe de nombreuses autres ONG canadiennes s'intéressant au respect des droits de la personne, leur nombre est dépassé par celui des ONG internationales au sein desquelles des Canadiens militent dans ce domaine. Quelles que soient leurs activités, les ONG ont apporté une précieuse contribution à la cause des droits de la personne. Elles ont également acquis dans ce domaine des connaissances, une expérience et un savoir-faire tels que très peu d'autres genres d'organisations peuvent les égaler. Elles joueront, à l'avenir, un rôle de plus en plus important pour la protection et la promotion des droits de la personne. Aussi le gouvernement canadien est-il résolu à les appuyer dans ce rôle.

M ISSION ÉGALITÉ

Cette année, les Canadiennes célébreront un anniversaire important. En effet, voilà tout juste soixante ans, elles devenaient des « personnes », à part entière. Cette décision marquante est survenue en 1929, après que cinq femmes de la province de l'Alberta eurent interjeté appel auprès du Conseil privé d'Angleterre — alors la plus haute cour d'appel à laquelle les Canadiens pouvaient s'adresser — contre le jugement des tribunaux canadiens selon lequel des femmes ne pouvaient siéger au Sénat parce qu'elles n'étaient pas des « personnes » aux termes de la loi.

Depuis lors, les Canadiennes n'ont cessé de lutter pour leurs droits. Au cours des années 60, les femmes et les organisations qui les représentent sont parvenues à convaincre le gouvernement fédéral de créer une Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. La Commission publia en 1970 un rapport qui allait faire date, esquissant une politique et une législation destinées à assurer aux femmes un traitement égalitaire. Un grand nombre des recommandations du rapport ont été suivies.

La Charte des droits et libertés, entrée en vigueur récemment, a été matière à célébration puisque ce document contient des dispositions garantissant aux femmes l'égalité devant la loi. Les femmes ont veillé à ce que ces dispositions y figurent, exerçant des pressions vigoureuses en ce sens.

On commence aujourd'hui à mesurer l'impact des dispositions sur l'égalité, à mesure que des causes qui font



Photo: Centre de Photographie ASC

L'élimination de toute discrimination constitue l'un des objectifs fondamentaux de la société canadienne.

précédent sont portées devant les tribunaux. Les organisations féminines déterminent quelles sont ces causes et viennent en aide aux plaignantes. Par exemple, une cause en préparation en Ontario repose sur l'argument que les lois provinciales autorisant la retraite obligatoire portent préjudice aux femmes. Les avocats de la plaignante argueront que, puisque les femmes sont plus susceptibles de connaître la pauvreté dans leurs vieux jours, l'obligation d'arrêter de travailler à l'âge de 65 ans les pénalisera bien davantage que les hommes.

Les pouvoirs publics aux niveaux fédéral et provincial/territorial reconnaissent de

plus en plus que des dossiers tels que l'égalité salariale, l'égalité dans l'emploi et la garde des enfants méritent de figurer en bonne place dans leurs programmes politiques et législatifs. Les progrès réalisés dans ces domaines bénéficient non seulement aux femmes, mais à la société tout entière. Aujourd'hui, au niveau provincial comme au niveau fédéral, des ministres de la condition féminine donnent aux gouvernements des conseils sur les questions d'intérêt pour les femmes.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (CCA), organisation non gouvernementale issue de la base, créé à l'origine pour veiller à ce que les recommandations de la Commission royale soient suivies, coiffe plus de 560 groupements féminins, qui représentent plus de trois millions de femmes.

Des problèmes qui étaient anciennement considérés comme exclusivement « féminins » sont perçus de plus en plus comme des sujets de préoccupation nationaux et occupent une place de premier plan dans les programmes politiques et législatifs de tous les niveaux de gouvernement. Des questions telles que les garderies sont longuement traitées dans les débats électoraux télévisés entre chefs de parti fédéraux et témoignent du changement d'attitude fondamental qui est en train de se produire.

Une loi sur l'égalité en matière d'emploi

L'équité en matière d'emploi est un objectif primordial des politiques gouvernementales. Aujourd'hui, plus de 75 p. 100 des femmes âgées de 20 à 44 ans travaillent en dehors du foyer. Seuls près de 10 p. 100 de la population

active — principalement les employés de banque et ceux des entreprises de transport et de communications — relèvent du gouvernement fédéral, mais les lois que celui-ci promulgue servent souvent de points de référence pour les législations provinciales.

Une loi sur l'égalité en matière d'emploi a été adoptée en 1985; elle couvre tous les employeurs — tant du secteur public que privé — comptant plus de 100 employés et relevant de la compétence fédérale. Un programme d'accompagnement a également été mis sur pied à l'intention de toutes les entreprises faisant affaire avec le gouvernement fédéral. Elles doivent désormais donner des engagements d'équité en matière d'emploi si elles veulent soumissionner les marchés publics.

Depuis plus de dix ans, il existe des lois fédérales imposant une rémunération égale pour des fonctions équivalentes. Cette notion d'équité salariale suppose que l'on compare entre elles des fonctions *différentes*, sur la base de la compétence, de l'effort et de la responsabilité qu'elles exigent et des conditions de travail dont elles sont assorties. Elle signifie que les femmes et les hommes qui effectuent un travail de valeur

égale dans le même établissement doivent toucher un salaire égal, même si leurs fonctions sont différentes.

Les politiques destinées à aider aussi bien les femmes que les hommes à combiner un emploi rémunéré et les responsabilités familiales deviennent aujourd'hui primordiales. Aussi bien au niveau fédéral que provincial, la loi garantit aux femmes la possibilité de prendre un congé de maternité. En outre, les hommes et les femmes relevant de la compétence fédérale ont droit à un congé parental non rémunéré de 24 semaines.

Le Programme d'assurance-chômage prévoit des prestations de maternité pendant 15 semaines, ainsi que des prestations aux parents qui adoptent un enfant. Cependant, jusqu'à présent, nul programme n'apporte de revenu de remplacement pendant le congé parental. Certains syndicats — principalement dans la fonction publique — ont négocié des conventions collectives prévoyant des compléments de prestations d'un niveau tel que les employés en congé de maternité touchent à peu près leur plein salaire.

Les garderies, un problème à résoudre

La garde des enfants est l'un des grands sujets de préoccupation des familles canadiennes. Elles sont nombreuses à devoir se débrouiller tant bien que mal pour faire garder leurs enfants et recourir à des formules souvent peu fiables et insatisfaisantes. Le gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif prioritaire l'adoption d'une nouvelle législation en matière de garde d'enfants en vue d'instaurer un nouveau partage des coûts avec les provinces et les territoires. Ces accords augmentent le nombre et la qualité des garderies au Canada.

Indépendamment des problèmes propres au travail, des progrès ont été enregistrés dans d'autres domaines qui intéressent particulièrement les femmes. Les provinces ont promulgué des lois relatives à la propriété familiale qui imposent le partage de l'avoir familial en cas de divorce, et la législation fédérale sur le divorce a elle aussi été révisée. De nouveaux crédits fédéraux ont été débloqués afin de créer davantage de foyers d'accueil et de services pour les femmes battues et leurs enfants.

Mission égalité, partout dans le monde

Le travail accompli par le Canada dans le cadre des organisations internationales reflète sa détermination à oeuvrer en faveur de l'égalité des chances pour les femmes partout dans le monde. La politique fédérale concernant le rôle des femmes dans ses programmes d'aide au développement repose sur l'idée que celles-ci font partie intégrante du processus de développement, non seulement parce qu'elles forment la moitié de la population mais aussi en raison des fonctions essentielles qu'elles assument — que ce soit au foyer, où elles ont la responsabilité première de puiser l'eau et de ramasser le combustible, de laver, de cuisiner, de cultiver la terre, de soigner et d'élever les enfants, ou à l'extérieur en gagnant des revenus.

Cette année, le Canada entame son troisième mandat quadriennal consécutif à la Commission de la condition féminine des Nations Unies. Au sein de l'OCDE et du Commonwealth, le Canada cherche aussi activement des moyens d'améliorer le sort de la femme. En 1990, le Canada accueillera la troisième conférence des ministres du Commonwealth chargés de la condition féminine.

Les progrès réalisés ne sont pas négligeables, mais il reste, bien entendu, encore beaucoup à faire. Le Canada est prêt à relever le défi. Il ne fait aucun doute que les Canadiennes pousseront leurs gouvernements et les responsables à tous les niveaux à poursuivre leurs efforts, afin d'améliorer la condition féminine, tant au Canada que dans le reste du monde.



Photo: Centre de Photographie ASC

Une authentique égalité.

UN MUSÉE DES CIVILISATIONS ULTRA-MODERNE



Photo: Malak

Le compte à rebours est maintenant amorcé, puisque le nouveau Musée canadien des civilisations ouvrira ses portes au public le 29 juin prochain.

Près de la moitié des principales salles d'exposition seront accessibles lors de l'ouverture du Musée. En outre, 80 % de tous les lieux publics du Musée, en particulier les restaurants, la cafétéria, les salons spéciaux, la boutique et la Médiathèque entreront en service dès l'ouverture.

Inspirée par un désir profond d'harmonie avec la nature, cette oeuvre architecturale saisissante et complexe, qui suscite l'admiration autant à l'étranger qu'au Canada, a été conçue par l'architecte Douglas J. Cardinal. Celui-ci a voulu créer un monument qui évoque à la fois, les formes du Bouclier canadien et l'origine de notre continent, dont le relief, au cours

des âges, a été sculpté par le vent, les rivières et les glaciers.

Témoignage de notre époque et du passé, le Musée est érigé sur les berges de la rivière des Outaouais. Il occupe un site qui servait autrefois de lieu de campement aux Amérindiens et aux explorateurs des XVII^e et XVIII^e siècles. C'est là également que se trouvaient une piste de portage et le centre des activités de l'industrie des pâtes et papiers de la région. Au charme historique des lieux s'ajoute une vue magnifique de la rivière et de l'impressionnante architecture des édifices du Parlement canadien situés en face du Musée. « Le nouveau Musée canadien des civilisations sera une source de fierté pour tous les Canadiens, et sa conception émerveillera les visiteurs de tout âge », nous a confié M. Georges F. MacDonald, directeur du Musée.

Ce magnifique édifice sera pourvu d'installations faisant appel à une technologie de pointe. On y offrira des expositions avant-gardistes et une programmation interactive. Le Musée permettra au visiteur de découvrir, par les sens, autant que par l'intellect, les racines culturelles qui nous rattachent à l'« Ancien Monde », ainsi que l'évolution de l'environnement physique et du contexte social du Canada à travers le temps, remontant jusqu'aux périodes de glaciations.

De plus, le Musée deviendra le premier édifice du gouvernement canadien équipé d'un réseau de câbles de fibres optiques. Ces fibres servent à transmettre l'information, non pas au moyen de l'électronique, mais à l'aide de signaux photoniques, assurant une meilleure qualité de la projection d'images vidéo qui forment la toile de fond de plusieurs expositions.

Prise de la rive opposée, cette vue du musée met en valeur son architecture inspirée d'un sentiment profond d'harmonie avec la nature.

Des expositions conçues pour être senties et vécues

Si la technologie doit tenir une place importante dans l'aménagement et le fonctionnement du Musée, qui, en soi, en illustre les aspects les plus modernes, on ne manquera pas de tenir compte de tous les aspects humains de l'apprentissage dans l'élaboration des programmes dynamiques qui seront offerts aux visiteurs. À l'aide de sketches mettant en scène des animateurs en costumes d'époque et des artistes en résidence, les vulgarisateurs

de classe furent revivés.
L'histoire des Australiens
des premiers temps, les pré-
histoire, culture et les groupes
ethniques qui ont peuplé le
Céleste.

A l'extérieur, comme à l'intérieur
du complexe, une
série d'activités sont offertes à
tous les visiteurs.

Le musée et ses expositions
à interprétation interactive les
visiteurs à leur propre rythme
et la richesse de la culture
des Amérindiens de la côte
du Pacifique.

Le thème principal de cette
salle est la rencontre de
deux réalités -- celle des
Amérindiens, des valeurs et des
coutumes des peuples de la

région, et celle des
Européens. Les visiteurs de
tous âges peuvent, de l'intérieur
du musée, voir en détail la
vie des Amérindiens et les
différences de culture. Les visiteurs
seront fascinés par les contes
traditionnels des Amérindiens
et les traditions de la région.
Les visiteurs pourront également
voir les coutumes et les
différences de culture des
Amérindiens et les traditions de
la région. Les visiteurs pourront
voir les coutumes et les traditions
de la région. Les visiteurs pourront
voir les coutumes et les traditions
de la région.

Le musée des enfants
est une salle interactive

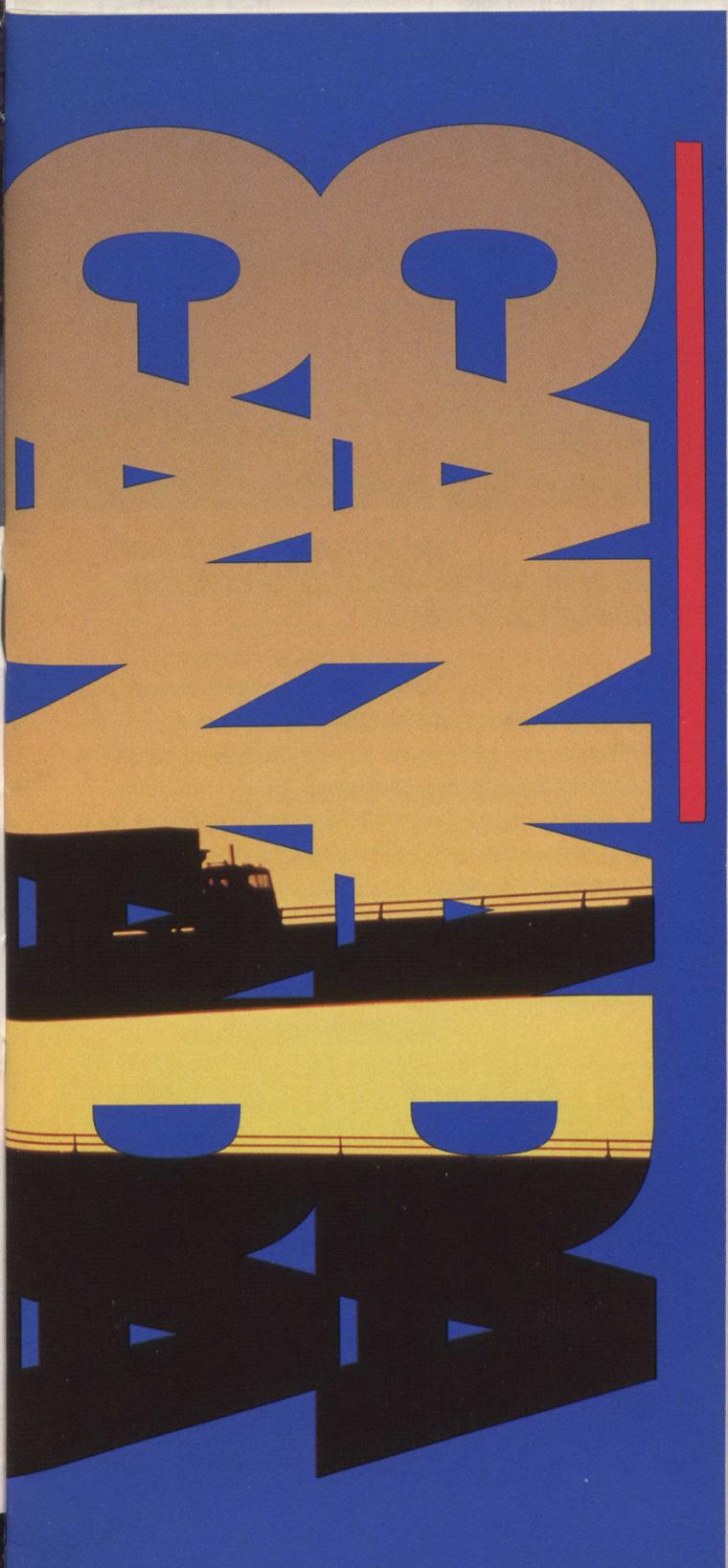
pour les enfants qui en
profiteront. Ils pourront
apprendre sur la région par l'exploration
des Amérindiens, la route de
l'exploration, l'art et les
coutumes de la région. Les visiteurs
pourront également voir les
différences de culture des
Amérindiens et les traditions de
la région.

Le musée des enfants
est une salle interactive

pour les enfants qui en
profiteront. Ils pourront
apprendre sur la région par l'exploration
des Amérindiens, la route de
l'exploration, l'art et les
coutumes de la région. Les visiteurs
pourront également voir les
différences de culture des
Amérindiens et les traditions de
la région.

Maintenant aussi qu'à
l'inauguration du cinéma
imax et DMAX, on
pourra, en première,
le grand film d'action
de la région, qui a été
produit en coopération
de la région.

Le Musée des enfants
est une salle interactive
pour les enfants qui en
profiteront. Ils pourront
apprendre sur la région par l'exploration
des Amérindiens, la route de
l'exploration, l'art et les
coutumes de la région.





**UNE INVITATION DE LA PART
DE JOHN CROSBIE, MINISTRE CANADIEN DU
COMMERCE EXTÉRIEUR**

Au Canada, les possibilités ne font pas défaut. Cette brochure a pour but de présenter aux lecteurs du monde entier le nouveau visage de l'économie canadienne. Dans l'ensemble de nos régions aux multiples facettes, les milieux d'affaires ressentent l'effet stimulant engendré par l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. En repoussant les limites imposées au commerce et à l'investissement, cet Accord élargira progressivement les marchés canadiens.

D'excellentes perspectives s'ouvriront aux investisseurs étrangers. Je voudrais donc vous inviter, dans un premier temps, à prendre connaissance des différents aspects exposés dans ce document et, par la suite, à vous adresser à l'ambassade, au haut-commissariat ou au consulat du Canada le plus proche, pour tout renseignement complémentaire. Les membres de leur personnel seront à votre disposition pour répondre aux questions générales sur l'ALE, ainsi que pour vous informer plus particulièrement sur l'investissement au Canada.

John C. Crosbie

LE CANADA— AU RYTHME DE LA CROISSANCE

Les investisseurs étrangers qui ont traditionnellement été attirés par la croissance et la sécurité offertes par le Canada se rendront désormais compte du fait qu'il est de plus en plus rentable d'y investir dans les domaines de la fabrication et de la distribution, vu l'amélioration récente de son accès à des marchés nord-américains rémunérateurs.

L'accord de libre-échange que vient de mettre en vigueur le Canada et les États-Unis a en effet éliminé des obstacles au commerce et à l'investissement et nous permet maintenant d'exploiter les marchés américains depuis une base au Canada.

Un climat d'investissement sûr et dynamique

Les entreprises canadiennes comme celles des États-Unis ont compris l'importance du marché nord-américain et les avantages de l'accès à ce marché de plus de 260 millions de personnes. De grandes sociétés canadiennes comme Magna International et Northern Telecom ont fait sentir leur présence sur le marché nord-américain, tout comme des sociétés représentant des industries aussi diverses que celles du conditionnement des aliments (le groupe Weston et les aliments McCain), du matériel de transport (Bombardier), des matériaux de construction (Genstar et MacMillan Bloedel) et du développement immobilier (Olympia and York).

Le cinéma Imax et
Dolby Digital

Le cinéma Imax et Dolby Digital est unique en son genre. Son écran Imax peut se soulever ou se baisser, sur lequel il est possible de projeter un film de format spécial en 70 mm. Le voyage projeté dans le passé, Imax est d'une dimension réelle et elle peut atteindre une hauteur de 27 mètres. Le son Dolby Digital est un son qui n'a jamais été entendu au-delà de l'auditorium pour offrir tout le champ de vision des spectateurs. Le résultat est une expérience cinématographique totale.

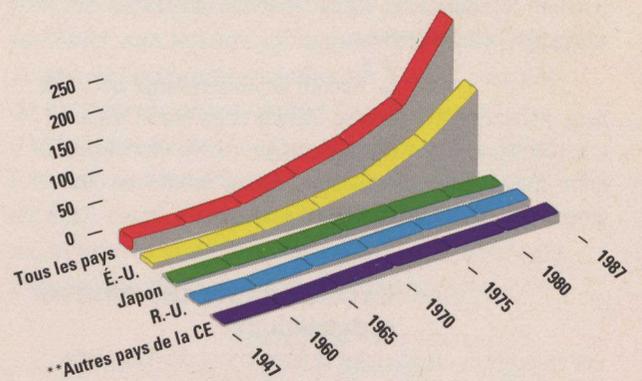
Mécanisme aussi qu'à l'inauguration du cinéma Imax et Dolby Digital, en présence de nombreux représentants du monde du cinéma et de la télévision, a été célébrée la Grande Muraille de Chine.

Le Musée des arts
et des sciences
de l'Université
de Toronto

Des multinationales comme Michelin, Toyota et Hyundai se sont établies au Canada pour fabriquer des pièces destinées aux marchés nord-américains ou étrangers. Des sociétés comme Philips et Xerox fabriquent au Canada des produits qu'elles vendent à l'étranger.

COMMERCE DE MARCHANDISES DU CANADA* — 1947-1987

En milliards de dollars canadiens



* Somme des importations et des exportations canadiennes; jusqu'à 1975, à l'exclusion de l'or.
 ** Jusqu'à 1972, la CE englobe la Belgique, la France, l'Allemagne de l'Ouest (RFA), l'Allemagne de l'Est (seulement jusqu'à la fin de 1952), l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Depuis 1973, la CE englobe aussi le Danemark et l'Irlande; ce n'est qu'en 1987 que le Portugal et l'Espagne sont englobés. Le R.-U., qui a adhéré à la CE en 1973, est compté séparément.
 Source : Statistique Canada

DE LA CROISSANCE

Ces sociétés, comme bien d'autres, reconnaissent que le milieu de l'investissement qui existe au Canada est caractérisé par son équilibre, son raffinement et sa sophistication. Le Canada était jusqu'à maintenant surtout connu pour ses abondantes richesses naturelles, ses faibles coûts énergétiques, sa main-d'oeuvre instruite et hautement qualifiée et ses services financiers de calibre international. À ces avantages inhérents, le Canada a ajouté une économie développée reposant sur un solide capital-ressources et un centre de développement de technologies de pointe. Le Canada est lié aux marchés extérieurs par l'un des réseaux de transport les plus vastes et les plus perfectionnés du monde. De plus, le coût de la main-d'oeuvre, des terres et des bâtiments au Canada est attrayant pour les investisseurs qui cherchent à minimiser leurs frais. Les villes canadiennes offrent par ailleurs un cadre de vie agréable. La nation toute entière s'est acquise une réputation bien méritée de tolérance, d'accueil et d'ouverture aux diverses nationalités et groupes religieux et ethniques.

Cette solide structure commerciale et la possibilité de gains financiers sont appuyées par une économie forte et diversifiée. La croissance réelle de l'économie canadienne depuis 1984 a placé le Canada et le Japon dans le peloton de tête des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada a récemment été au premier rang des pays de l'OCDE pour la croissance de l'emploi tandis que les coûts unitaires de sa main-d'oeuvre ont régulièrement baissé, ce qui lui a donné le meilleur rendement parmi ces pays. Les sociétés ont enregistré des bénéfices importants, et les investissements réels des entreprises ont augmenté de 9 p. 100 en 1987. On s'attend à un taux de croissance encore plus élevé en 1988.

D'aucuns seront peut-être étonnés d'apprendre que les États-Unis échangent plus de marchandises avec le Canada qu'avec le Japon. En 1987, le commerce canado-américain de marchandises représentait 170 milliards \$CAN; et la tendance s'est maintenue à la hausse. Les exportations de services aux États-Unis ont progressé de 58 p. 100 dans les cinq dernières années.

Les services aux entreprises ont augmenté de 62 p. 100, les voyages, de 83 p. 100 et le trafic-marchandises et les expéditions, de 20 p. 100.

Bien que le Canada échange surtout avec les États-Unis, il mène un commerce important avec le Japon, la Communauté européenne et d'autres pays.

L'entreprise et l'industrie canadiennes ont connu une croissance remarquable dans plusieurs domaines, notamment les communications, les biens industriels, les machines, le matériel, les biens de consommation, les aéronefs, le matériel de transport divers et la biotechnologie.

AVANTAGES POUR LES INVESTISSEURS

Les entreprises étrangères ont investi au Canada des montants records de capitaux pour lesquels elles ont aussi reçu des dividendes sans précédent. Les sondages récemment menés par le Conference Board du Canada et la mission Kanoo de dirigeants d'affaires japonais (1986) ont révélé que l'opinion des dirigeants d'entreprises étrangères à l'égard du climat de l'investissement au Canada a changé pour le mieux.

Accès sûr aux marchés pour les investisseurs

À tous ces avantages, l'Accord de libre-échange ajoute maintenant l'attrait qu'exerce l'accès à un marché assuré de plus de 260 millions de personnes. Au-delà de 150 millions de personnes demeurent à une journée de route en camion de Toronto ou Montréal. Pour ceux qui envisagent d'investir au Canada, ces faits représentent des avantages sans précédent sur le court et le long termes.

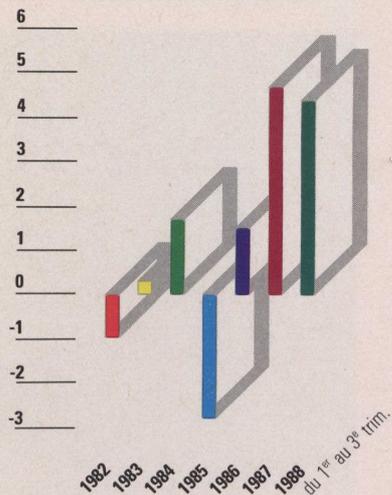
L'Accord de libre-échange offre aux investisseurs des possibilités nouvelles et fort alléchantes, à savoir :

- un accès plus sûr au marché américain
- une libéralisation du commerce des services
- une libéralisation des conditions applicables aux investissements transfrontaliers

DE LA CROISSANCE

**INVESTISSEMENTS DIRECTS
ÉTRANGERS AU CANADA**

En milliards de dollars
canadiens



Source : Statistique Canada

Par ailleurs, ces changements permettent :

- une économie canadienne plus souple et novatrice
- un relèvement du revenu réel des Canadiens
- une baisse du coût des biens intermédiaires importés des États-Unis
- l'exploitation d'économies d'échelle
- une baisse des prix à la consommation
- la création probable de 120 000 nouveaux emplois d'ici à 1993.

DISPOSITIONS DE L'ACCORD

Les investisseurs bénéficient des principales dispositions de l'Accord de libre-échange qui prévoient l'élimination des droits de douane, un abaissement

Le cinéma Imax et Cinimax est unique en son genre. Son écran Imax peut se convertir en un écran Cinimax, sur lequel il est possible de projeter un film de format spécial et 70 mm. Le Imax projette grâce au procédé Imax est d'une dimension carrée et elle peut atteindre une hauteur de 27 mètres. Le Imax Cinimax est un système dans lequel l'écran se situe au-dessus de l'audience pour occuper tout le champ de vision des spectateurs. Le Imax est une expérience cinématographique totale.

Mécaniquement aussi, qu'à l'inauguration de cinéma Imax et Cinimax, on procédera, en première, à la projection d'un film sur le grand écran. Le Imax est un système qui a fait connaître le monde. Musée de Québec.

Le Musée des civilisations - Québec est un musée qui présente une collection de plus de 100 000 objets.

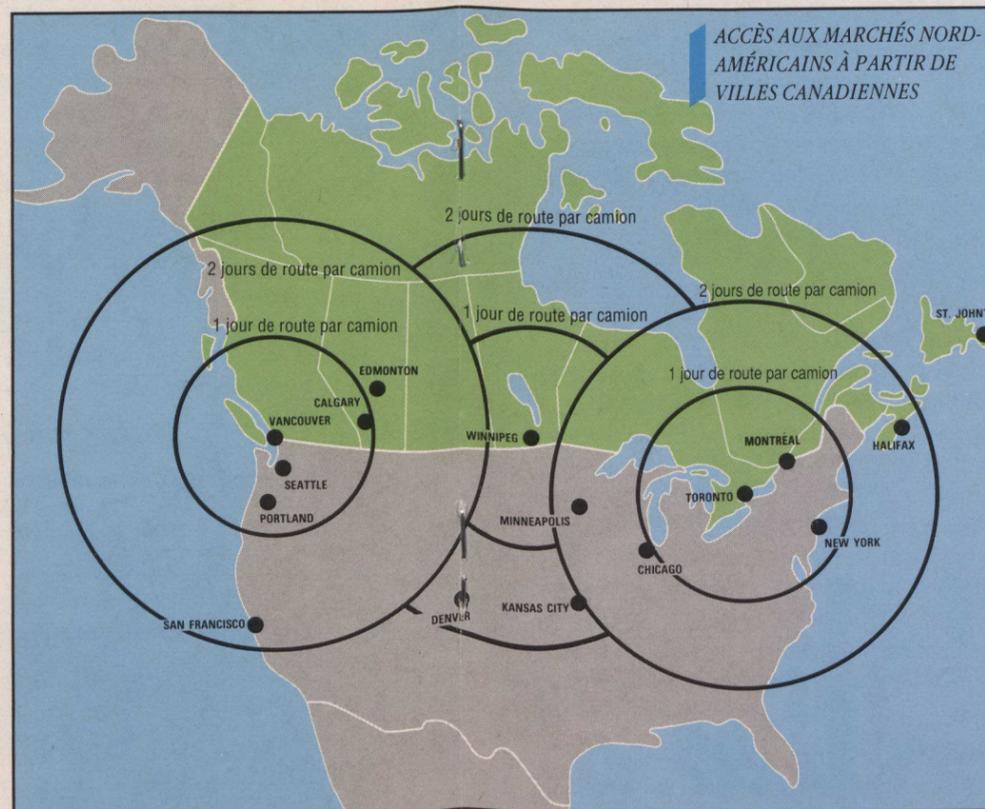
QUELQUES COMMENTAIRES D'INVESTISSEURS
ÉTRANGERS SUR LE CANADA

« La proximité de nos clients
du secteur automobile a été l'un des
principaux facteurs de notre décision
d'implanter une usine en Ontario. »

Bill Kett, directeur général
Manchester Plastics, Ltd.

« L'intéressante diversité des
employés et des industries nous fournit
un bon bassin de main-d'oeuvre à
Stratford (Ontario). »

Paul Jesson, vice-président
Beaulieu du Canada Ltée



« Ce sont finalement des
considérations économiques qui nous
ont fait choisir cet endroit. La ville a
un bon marché de la main-d'oeuvre et
son milieu des affaires nous apparaît
intéressant. »

Scott Peters, directeur général
des opérations d'assemblage
Carbo Medics Canada, Ltd.

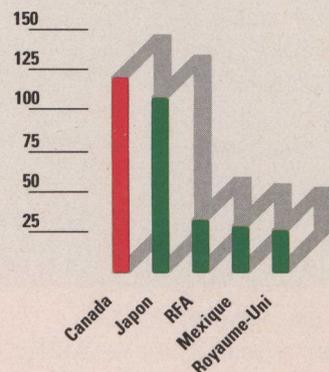
substantiel des barrières non tarifaires et une réglementation novatrice de nouveaux domaines comme le commerce des services.

L' Accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989. À cette date, les droits de douane ont été complètement éliminés sur environ le sixième du commerce bilatéral de produits passibles de droits comme les ordinateurs et le poisson frais surgelé d'origine canadienne ou américaine.

En même temps, les droits ont été réduits (de 20 p. 100) sur un autre tiers des marchandises assujetties à des droits, y compris les machines, la peinture, le mobilier, le papier et les produits du papier, le contreplaqué de bois dur, le pétrole et les pièces-automobiles de rechange. Le 1^{er} janvier de chaque année subséquente, les droits seront réduits en tranches annuelles égales jusqu'à leur élimination totale le 1^{er} janvier 1993.

LE CANADA EST LE MEILLEUR PARTENAIRE COMMERCIAL DES ÉTATS-UNIS

*Commerce américain de marchandises 1986
En milliards de dollars américains*



Toutes les données pour 1986 sont préliminaires. Les données sur les exportations américaines au Canada en 1986 sont tirées de Statistique Canada; sauf mention contraire, tous les autres chiffres proviennent du département américain du Commerce. Les chiffres pour les importations américaines sont calculés sur une base douanière.

Sources : Statistique Canada et le département américain du Commerce

Quant à l'autre moitié des biens échangés passibles de droits, comme les vêtements et textiles, les appareils ménagers et la plupart des aliments transformés et des produits de beauté, les droits ont diminué de 10 p. 100 à la date d'entrée en vigueur de l'Accord et seront réduits de 10 p. 100 chaque année. Ils pourront être échangés en franchise de droits le 1^{er} janvier 1998.

Innovation pour les investisseurs

L'Accord de libre-échange favorise l'innovation et l'adoption de méthodes nouvelles et souples dans un certain nombre de domaines liés à l'investissement.

Les dispositions relatives aux marchés publics élargissent les possibilités offertes aux entreprises qui fournissent des biens aux gouvernements. Les obligations des deux pays selon le Code du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) s'en trouvent élargies et améliorées. Les marchés du gouvernement américain de plus de 33 000 \$CAN seront ouverts aux entreprises canadiennes sauf si les achats sont réservés aux petites entreprises ou exclus pour des raisons de sécurité nationale. Cela permettra à nos sociétés de soumissionner environ 4 milliards \$CAN de contrats américains. Les deux pays se sont entendus sur des principes régissant les procédures de contestation des offres, ce qui garantira un traitement équitable et efficace des fournisseurs éventuels, et ils ont prévu des procédures détaillées pour l'échange de renseignements sur les achats effectués par leurs gouvernements respectifs.

L'investisseur profitera des dispositions novatrices de l'Accord sur l'échange de services, ceux-ci étant de plus en plus associés à la production, à la vente, à la distribution et à l'entretien des biens. Le principe du traitement national s'appliquera à la plupart des fournisseurs de services commerciaux. L'Accord renferme des annexes sectorielles précisant les obligations générales en ce qui concerne l'ouverture des marchés de services dans trois secteurs : architecture, tourisme, services informatiques et de télécommunications améliorés. Les deux

Le cinéma Imax et Omnimax est unique en son genre. Son écran Imax peut se convertir en un écran Omnimax, sur lequel est possible de projeter un film de format spécial de 70 mm. L'écran projette grâce au procédé Imax est d'une étendue double et s'élève pour atteindre une hauteur de 23 mètres. Le format Omnimax est un écran circulaire qui permet de couvrir tout le champ de vision des spectateurs. Le résultat est une expérience cinématographique totale.

Mentionnons aussi à l'inauguration du cinéma Imax et Omnimax, un programme en premier, l'opéra "Tosca" film sur le support vidéo et qui sera diffusé sur la chaîne de câble de Cablevision.

Le Musée des enfants est un lieu idéal pour les enfants et les familles. Le Musée des enfants est un lieu idéal pour les enfants et les familles. Le Musée des enfants est un lieu idéal pour les enfants et les familles.

pays pourront par ailleurs négocier ultérieurement d'autres annexes sectorielles.

L' Accord facilite les déplacements pour affaires. Les nouvelles règles qui régissent l'autorisation de séjour temporaire aux États-Unis pour les gens d'affaires en visite, les professionnels, les négociants et investisseurs et les personnes mutées à l'intérieur d'une société garantiront aux gens d'affaires canadiens et américains un accès à l'autre marché. Les lois nationales sur l'admission de ces personnes ont été libéralisées et les formalités d'entrée, simplifiées et accélérées.

Les mouvements de capitaux seront intensifiés. L'Accord traduit le fait que l'existence d'un climat sûr et accueillant est indispensable pour réaliser tous les avantages d'un abaissement des barrières posées au commerce et à l'investissement. C'est pourquoi il vise à favoriser un climat d'investissement sûr et ouvert. L'Accord garantit que tout règlement futur qui s'appliquera, aux États-Unis, aux investisseurs canadiens et, au Canada, aux investisseurs américains, accordera un traitement non moins favorable que celui qui est accordé aux investisseurs nationaux de chaque pays.

L' exploitation et la vente d'entreprises américaines au Canada ou d'entreprises canadiennes aux États-Unis seront assujetties aux règles qui s'appliquent aux entreprises détenues par des investisseurs nationaux.

LE GATT

Le Canada demeure fermement engagé envers le GATT, pierre angulaire de sa politique commerciale. L'Accord de libre-échange a été largement appuyé par nos partenaires du GATT et a été « accueilli avec grande satisfaction » par les dirigeants du Sommet économique.

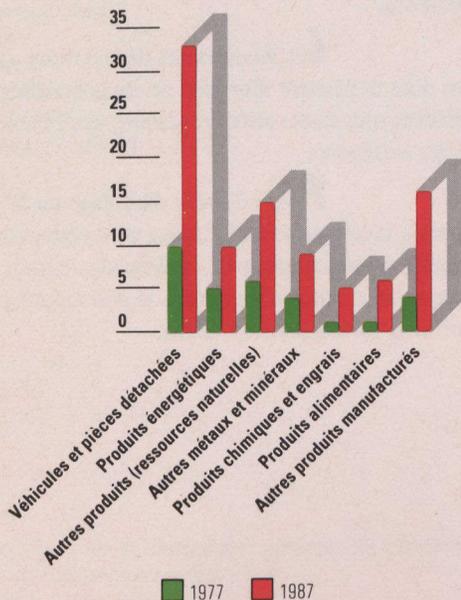
**POSSIBILITÉS
D'INVESTISSEMENT JUSQU'AU
XXI^e SIÈCLE**

Le milieu de l'investissement est actuellement caractérisé par la transformation rapide de l'économie internationale et l'évolution importante des marchés des capitaux. Des politiques d'investissement prospectives ont été adoptées en vue de favoriser l'ouverture de nouvelles entreprises au Canada.

L'avenir du Canada dépend de cette nouvelle approche souple de l'investissement. Nous cherchons à attirer des investisseurs conscients de la valeur des

**EXPORTATIONS CANADIENNES DE
MARCHANDISES AUX ÉTATS-UNIS**

En milliards de dollars canadiens



Source : Revue de la Banque du Canada, mars 1988

possibilités d'investissement sûres, uniques et rentables qu'offre l'Accord de libre-échange.

La baisse des prix à la consommation, l'exploitation d'économies d'échelle, l'abaissement du coût des biens intermédiaires importés des États-Unis et la répartition plus efficiente des ressources de l'économie que favorise l'Accord permettront la création de plus de 120 000 nouveaux emplois d'ici à 1993. Le Canada pourra s'enorgueillir d'une économie encore plus souple et novatrice, tandis que les Canadiens connaîtront un relèvement permanent de leur revenu réel.

Jamais entente commerciale de plus grande envergure n'a été conclue entre deux pays. L'Accord englobe en effet des échanges commerciaux de plus de 200 milliards \$CAN. Il met en valeur le rôle du Canada comme porte d'entrée sur les marchés nord-américains.

Les investisseurs découvriront que les façons dont ils peuvent tirer parti de ces possibilités sans précédent sont aussi variées et uniques que l'éventail mondial des entreprises.

Pour en savoir davantage sur la façon dont un investissement au Canada peut vous avantager, veuillez communiquer avec l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat du Canada le plus rapproché, ou encore avec Investissement Canada.

DE LA CROISSANCE

Autres Publications

- *Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis — Synopsis*
- *L'Accord commercial Canada — États-Unis en bref*
(publié également en allemand, en italien, en grec, en portugais et en une langue chinoise)
- *Notre nouvel Accord de libre-échange — Investissement* (dépliant)

On pourra se procurer des exemplaires de publications ci-dessus en s'adressant à l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat du Canada le plus rapproché, ou encore à :

Publications sur le libre-échange (BTC)
Ministère des Affaires extérieures
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2
Téléphone : 1-800-267-8527 Télécopieur : (613) 996-9709

- *Prospectus Canada*
- *Le Canada avant tout*

On pourra se procurer des exemplaires de ces deux publications en s'adressant à :

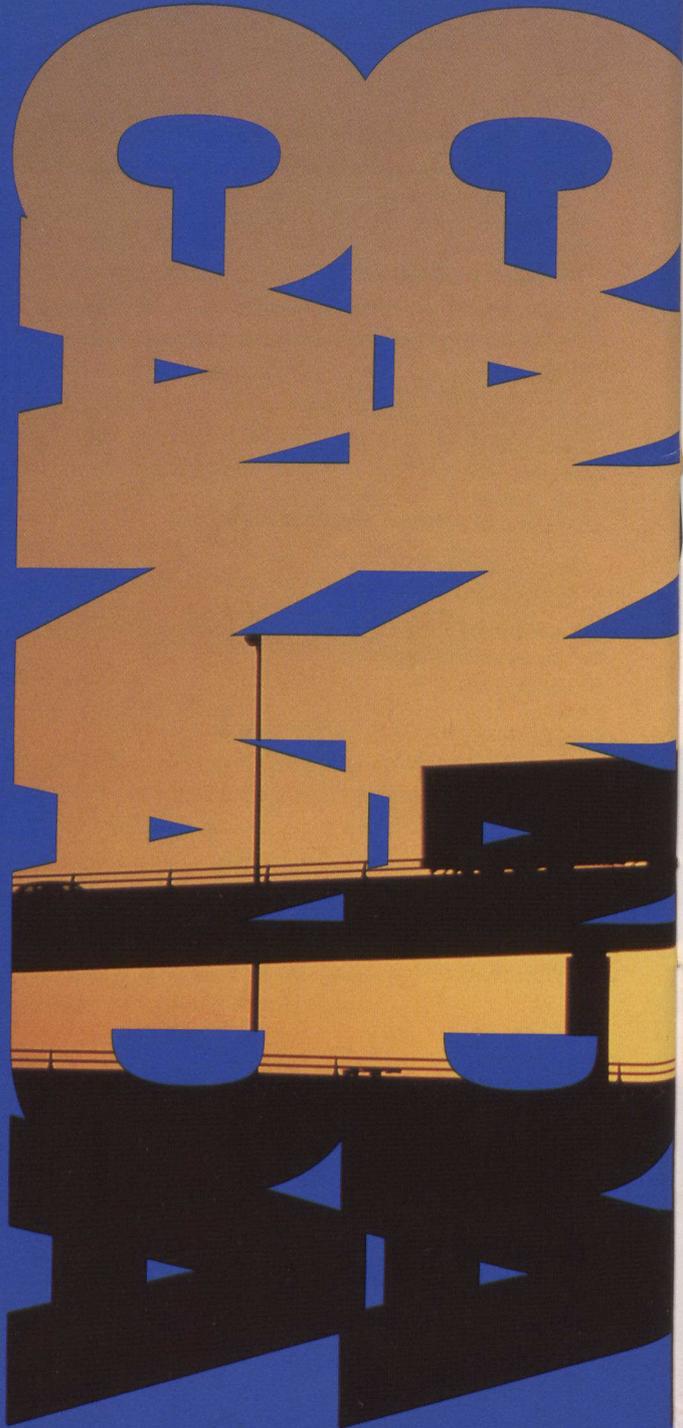
Direction des communications
Investissement Canada
C.P. 2800
Succursale D
Ottawa (Ontario)
Canada K1P 6A5
Télécopieur : (613) 996-2515

Direction des services de communication à l'étranger, sur le commerce
Secteur des communications et de la culture
Ministère des Affaires extérieures
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Canada, 1989

(Also available in English)

Canada



Le projet de loi est maintenant avancé, puisque le nouveau Musée canadien des civilisations ouvrira ses portes au public le 22 juin prochain.

Mus de la route des principaux salons d'exposition seront accessibles lors de l'ouverture du Musée. En outre, 60 % de tous les lieux publics du Musée, en particulier les restaurants, les cafétérias, les salons de lecture, la Boutique et le Médiateur, seront en service dès l'ouverture.

Les sites par un cœur profond d'harmonie avec la nature, dans une architecture salissante et complexe, qui assure l'harmonie avec à l'extérieur du Canada, a été conçue par l'architecte Douglas J. Cardinal. Celui-ci a voulu créer un monument qui devienne à la fois, les formes du Boucher canadien et l'origine de notre continent, tout le relief, au cours

des âges, à son époque, sur le vent, les rivières et les glaciers.

Le message de l'histoire et de la culture, le Musée est un lieu de découverte et de réflexion, un lieu de rencontre et de dialogue, un lieu de découverte et de réflexion, un lieu de rencontre et de dialogue, un lieu de découverte et de réflexion.

Le Musée canadien des civilisations est un lieu de découverte et de réflexion, un lieu de rencontre et de dialogue, un lieu de découverte et de réflexion, un lieu de rencontre et de dialogue, un lieu de découverte et de réflexion.



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

du musée feront revivre l'histoire des Autochtones, des explorateurs, des premiers colons et des groupes ethniques qui ont peuplé le Canada.

À l'extérieur comme à l'intérieur du complexe, une foule d'activités sera offerte à tous les visiteurs.

Le Grand hall

Situé au rez-de-chaussée, à l'entrée des salles d'expositions permanentes du Musée canadien des civilisations, et orné d'une paroi de verre gigantesque avec vue sur la rivière des Outaouais, le Grand hall servira d'aire d'exposition, de réception et de représentation.

Offrant un panorama spectaculaire, le Grand hall plongera les spectateurs dans l'habitat humain et naturel des forêts pluviales de la côte nord-ouest. On pourra y voir une reconstitution grandeur nature d'un village d'Amérindiens de la côte nord-ouest, tel qu'il était il y a cent ans. Les spectateurs y auront l'illusion de partager la vie quotidienne des peuples amérindiens de l'époque.

Au centre des activités du village, submergés par ses sons et ses odeurs, ils pourront emprunter la promenade du « bord de la mer », qui les mènera à six « maisons longues » amérindiennes. Chacune des six façades de ces maisons est la reconstitution de celle de l'habitation du chef d'un village ayant existé à une certaine période au cours des deux siècles derniers.

Ces six maisons de chefs, à l'ombre des mâts totémiques, ainsi que la forêt environnante sont recréés dans toute leur splendeur. Elles constituent la pièce architecturale maîtresse du Musée.

Le village et ses expositions d'interprétation aideront les visiteurs à saisir la complexité et la richesse de la culture des Amérindiens de la côte du Pacifique.

Le thème principal de cette salle est la rencontre de deux réalités — celle des croyances, des valeurs et des espoirs des peuples de la côte nord-ouest à travers les âges, et celle d'un monde nouveau, celui des Européens.

Le Grand hall sera animé par des présentations qui inciteront la participation de tous. Le soir, il se métamorphosera en une scène spectaculaire ou en une salle de réception assez grande pour que l'on y serve un banquet de 400 personnes.

La Salle de l'histoire

Dans la Salle de l'histoire, les visiteurs seront plongés dans une ambiance d'autrefois et pourront suivre les activités des premiers colonisateurs. Dans un espace de plus de 3 000 mètres carrés et sous un dôme de 17 mètres de

haut, ils pourront revivre le passé transportés dans diverses régions, de l'est à l'ouest et du nord au sud du pays. Mille ans de l'histoire du Canada leur seront racontés tandis qu'ils contempleront trente-trois scènes illustrant divers thèmes et périodes — un navire du XVI^e siècle, une taverne de Louisbourg, une station de train du début du siècle. Chaque pas dans la Salle de l'histoire nous fait vivre les joies et les peines des gens qui ont modelé notre identité canadienne.

Le Musée des enfants

Le Musée des enfants est un endroit agréable où l'apprentissage passe par l'exploration d'artefacts, d'objets divers et d'idées. Une salle des découvertes, la route de l'exploration, l'aire de jeux, tout le Musée a été pensé afin de lancer de jeunes esprits dans un merveilleux voyage où ils apprennent à se connaître et à connaître le monde qui les entoure.

Le cinéma Imax et Omnimax

Le cinéma Imax et Omnimax est unique en son genre. Son écran Imax peut se convertir en un écran Omnimax, sur lequel il est possible de projeter un film de format spécial en 70 mm. L'image projetée grâce au procédé Imax est d'une étonnante clarté et elle peut atteindre une hauteur de 21 mètres. L'écran Omnimax est un énorme dôme qui bascule au-dessus de l'auditoire pour occuper tout le champ de vision des spectateurs. Le résultat : une expérience cinématographique totale.

Mentionnons aussi qu'à l'inauguration du cinéma Imax et Omnimax, on présentera, en première, l'*Empereur Tigre*, film sur le légendaire empereur chinois Qin Shibuang qui a fait construire la Grande Muraille de Chine.

Le Musée des civilisations frappe par ses dimensions exceptionnelles et ses formes originales.



Photo: Maiak

Le GATT à Montréal

Les enjeux sont trop considérables, les avantages trop grands, pour céder au protectionnisme . . . Il nous faut saisir cette occasion de renforcer le système commercial multilatéral dont dépend la santé de l'économie mondiale.

— Le très honorable Brian Mulroney, Premier ministre du Canada

C'est avec ce message clair que le Premier ministre ouvrait la Réunion d'examen à mi-parcours des progrès réalisés dans les négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay engagées sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Tenue au Palais des Congrès du 5 au 9 décembre, la Réunion ministérielle de Montréal (RMM) a rassemblé les ministres du Commerce et représentants de 103 nations venus faire le point sur le Cycle d'Uruguay, lancé en septembre 1986, et pour fournir des orientations pour les deux dernières années des négociations.

Regroupant la plupart des partenaires commerciaux du monde, le GATT est devenu la pierre angulaire du système commercial mondial. Fondé en 1947 par un groupe de 23 nations, le GATT compte maintenant 96 membres, et plusieurs autres pays respectent ses règles et principes de base.

L'objectif initial du GATT est le même aujourd'hui que ce qu'il était quand un certain nombre de pays se sont retrouvés à La Havane, juste après la Seconde Guerre mondiale, pour jeter les

fondements d'une organisation internationale du commerce. Cet objectif est d'abaisser les obstacles au commerce et d'améliorer l'accès aux marchés par la négociation et le compromis comme fondement important de la prospérité dans le monde.

La conjoncture économique est maintenant bien différente de ce qu'elle était lorsque le GATT a été fondé, il y a 41 ans. Et le GATT s'est efforcé de suivre le changement par sept grands cycles de négociations commerciales multilatérales.

Le Canada, qui en est membre fondateur, appuie solidement les objectifs du GATT. Il a offert d'accueillir la toute première réunion d'examen à mi-parcours de l'actuel cycle de négociation en raison de l'importance qu'il attache à la libéralisation multilatérale du commerce. Il a à nouveau prouvé cet engagement dans l'Accord de libre-échange (ALE) récemment conclu avec les États-Unis pour libéraliser sensiblement le commerce entre les deux pays.

Le Directeur général du GATT, Arthur Dunkel, a affirmé, en parlant de l'Accord de libre-échange, que les ententes bilatérales n'ont jamais été mal vues au GATT parce qu'elles ont toujours été considérées comme un moyen de faire progresser les choses.

Les actuelles négociations multilatérales peuvent sembler à des années-lumière des préoccupations quotidiennes du Canadien moyen. Et pourtant, elles influencent directement la façon dont les concepteurs, les fabricants, les



ingénieurs, les architectes, les fermiers et la plupart des Canadiens gagnent leur pain.

Les négociations d'Uruguay sont les plus ambitieuses et les plus complexes jamais entreprises. Les 15 groupes de négociation du Cycle ont établi leur ordre du jour au début de 1987, et ont depuis grandement raffiné leur approche de chaque question. Les négociations visent à réduire davantage ou à éliminer certaines barrières commerciales tarifaires et non tarifaires actuelles. Elles doivent aussi poursuivre le développement de règles commerciales renforcées et élargies et tenter de régler certaines questions litigieuses comme les subventions agricoles. Par le Cycle d'Uruguay, le GATT compte assujettir à une réglementation multilatérale des domaines d'activité plus nouveaux et toujours plus importants comme le commerce des services,

les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements et liées au commerce.

Dans son allocution d'ouverture de la RMM, le premier ministre Mulroney soulignait que le commerce extérieur est certes important pour la prospérité du Canada (comptant pour près du tiers de toute l'activité économique au Canada et pour quelque trois millions d'emplois), mais qu'il est aussi « au cœur des relations entre pays développés et en développement ». Et le ministre du commerce extérieur John C. Crosbie rappelait lui aussi que « les Canadiens ont grandement intérêt à maintenir un système commercial international qui soit sain, ouvert et sûr, que les négociations commerciales multilatérales sous l'égide du GATT sont essen-

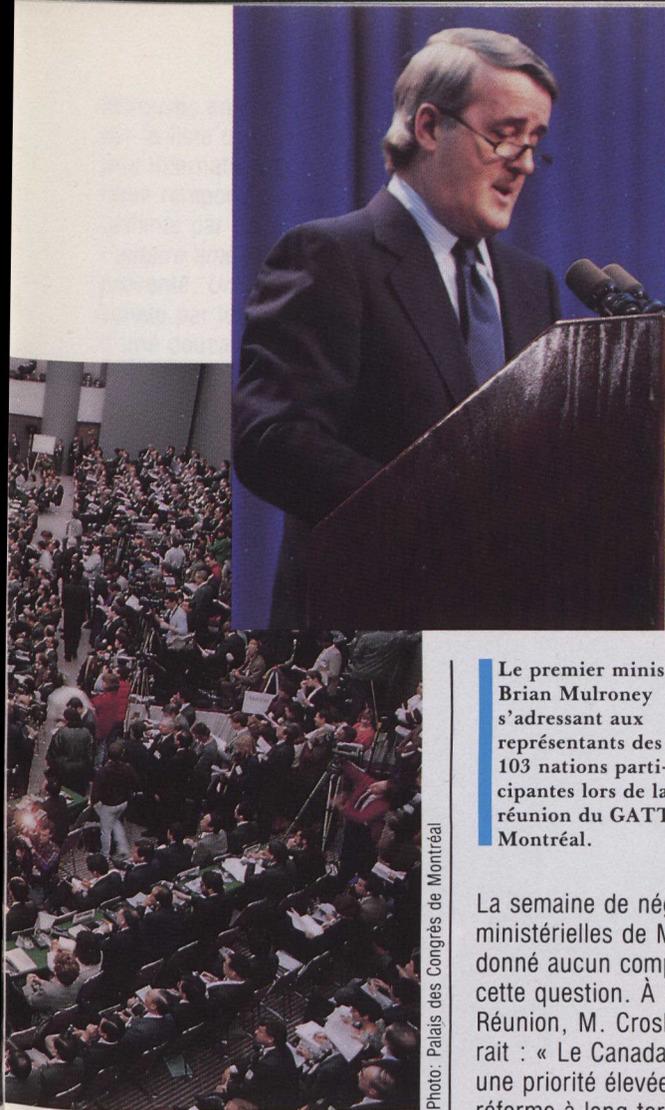


Photo: Laurie Storsater

Photo: Palais des Congrès de Montréal

Le premier ministre Brian Mulroney s'adressant aux représentants des 103 nations participantes lors de la réunion du GATT à Montréal.

La semaine de négociations ministérielles de Montréal n'a donné aucun compromis sur cette question. À la fin de la Réunion, M. Crosbie déclarait : « Le Canada accorde une priorité élevée à la réforme à long terme du commerce des produits agricoles . . . Malgré les efforts concertés du Canada et d'autres pays pour dégager un consensus sur l'objectif d'une réforme à long terme des échanges agricoles, l'écart entre la Communauté européenne et les États-Unis était tout simplement trop grand pour que nous puissions le combler cette semaine ». Et le Ministre ajoutait : « Bien que nous soyons déçus, nous ne sommes pas découragés ».

La RMM s'est terminée sur une décision de reprendre les travaux à l'échelon des hauts fonctionnaires à Genève, en avril, pour traiter des quatre questions sur lesquelles il n'y avait pas eu entente : l'agriculture, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les textiles et les sauvegardes.

Des progrès sensibles ont été réalisés dans 11 des

15 groupes de négociation. Les gains les plus importants ont été réalisés sur l'accès aux marchés, le règlement des différends, le fonctionnement du système du GATT, le commerce des services, les produits tropicaux et l'amélioration des règles du GATT.

Plusieurs de ces thèmes sont hautement prioritaires pour le Canada.

Accès aux marchés — Le cadre qui a été élaboré permettra de négocier une réduction substantielle des barrières tarifaires et non tarifaires, notamment de celles qui font obstacle aux exportations de produits naturels, à toutes les étapes de leur transformation.

Règlement des différends — L'entente provisoire qui a été conclue améliorera la constitution et le fonctionnement des groupes spéciaux du GATT et réduira les possibilités de retards en matière de règlement des différends. La procédure sera rendue plus souple par l'utilisation élargie de l'arbitrage, de la conciliation et de la médiation.

Commerce des services — Les ministres ont convenu d'intensifier les négociations de fond sur un cadre multilatéral qui s'appliquerait à l'éventail de secteurs de services le plus large possible et qui supposerait une libéralisation progressive des obstacles au commerce.

Produits tropicaux — Le Canada a contribué à un ensemble important de mesures qui visent à libéraliser le commerce des produits revêtant une importance particulière pour les pays en développement. Avec cette offre de libéralisation, la plupart des importations canadiennes de produits tropicaux, qui représentent environ 1,2 milliard de dollars par année, bénéficieraient du régime de franchise ou d'un régime préférentiel spécial.

Fonctionnement du système du GATT — L'accord provisoire qui a été conclu prévoit l'établissement d'un nouveau mécanisme d'examen des politiques commerciales qui reverra régulièrement les politiques et pratiques commerciales des Parties contractantes au GATT; une plus forte participation ministérielle visant à donner une meilleure orientation politique aux activités du GATT; et une plus grande coopération entre les membres du GATT et les autres grandes institutions économiques internationales.

Amélioration des règles du GATT — Il y a eu entente sur un cadre de négociation global et équilibré visant à améliorer les règles actuelles du GATT concernant les subventions qui faussent les échanges et l'utilisation des mesures compensatoires. Ce cadre reconnaît la nécessité de définir les subventions, d'élaborer de nouvelles règles touchant les recours commerciaux et de préciser les conditions dans lesquelles les subventions ne seront pas passibles de droits compensateurs. Des négociations seront maintenant engagées sur des moyens de réduire l'effet de distorsion des mesures concernant les investissements liées au commerce comme les prescriptions de teneur locale et de résultats à l'exportation.

À Montréal, les ministres n'avaient certes pas la tâche facile. Et si les résultats n'ont pas entièrement répondu aux attentes du Canada et de bien d'autres pays, ils ont quand même été encourageants. Le ministre Crosbie affirmait, à la suite de la RMM, que le GATT se porte bien même s'il a certains maux. « Le Canada et tous les autres participants se sont engagés à garantir l'achèvement des négociations d'ici à la fin de 1990 . . . Il nous reste à réaliser une tâche difficile, mais non impossible. »

tielles à notre capacité future d'exporter nos biens et nos services et qu'elles sont tout aussi essentielles à notre prospérité future. »

À la séance inaugurale, M. Mulroney a aussi abordé la question de l'agriculture, l'un des points centraux à la table de négociation. Il a réclamé une libéralisation juste et équitable du commerce des produits agricoles et l'élimination des subventions qui faussent les échanges, lesquelles se sont avérées onéreuses pour les fermiers canadiens.

La plupart des mesures touchant le commerce des produits agricoles étant directement liées aux politiques agricoles nationales, l'agriculture a été laissée de côté dans les cycles de négociation précédents parce que politiquement difficile à négocier.

Le cinéma canadien, quoi de neuf ?



Photo: Bertrand Carrière

Il y a trois ans, *Le Déclin de l'empire américain* triomphait au Festival des films de Cannes. L'année suivante, *Un Zoo la nuit* et *I've Heard the Mermaids Singing* déclenchaient à leur tour les applaudissements de la foule. Enfin l'an passé, c'était *Les Portes tournantes* qui charmait le public de La Croisette. Ces trois dernières années, les films présentés par le Canada à Cannes ont fait sensation dans les milieux de la critique et de la distribution. Si pour l'extravagant festival des films qui se déroule tous les ans à Cannes, c'est l'attention que l'on vous accorde qui compte, le Canada semble avoir su tirer son épingle du jeu.

En 1986, *Le Déclin de l'empire américain* de Denys Arcand remportait huit prix Génie, y compris le prix du meilleur film, le prix du meilleur metteur en scène et le prix du scénario le plus original. Par la suite, il obtenait le Prix international du Cercle des critiques de Cannes (1986) et, en 1987, il était candidat au concours des prix Oscar, dans la catégorie des films étrangers.

Le Déclin est une satire des relations entre hommes et femmes axée sur leur comportement sexuel. Pendant qu'ils préparent le repas du soir, quatre hommes bavardent entre eux, alors que les quatre femmes, toutes amies, devisent entre elles tout en faisant leurs exercices dans un club sportif. Les propos

plutôt piquants qu'elles échangent sont ponctués de retours en arrière qui servent à illustrer les épisodes les plus amusants et les plus épicés du film.

Lorsque les huit personnages se retrouveront ensemble à table, le ton changera, mais le thème demeurera le même. On continue jusque tard dans la soirée, et de façon fort civilisée, à exposer ses théories sur la sexualité, jusqu'à ce que l'un des personnages décide de ne plus respecter les règles du jeu, provoquant une catastrophe.

Le Déclin est une comédie de moeurs contemporaines à la fois drôle, impitoyable et mordante. S'il attire le cinéphile ordinaire, le film suscite également l'intérêt du public

Louise Portal et Gabriel Arcand dans une scène du film *Le Déclin de l'empire américain*.

intellectuel qui se reconnaît dans les personnages. *Le Déclin* se présente comme une réflexion sur la vie que nous menons dans les pays occidentaux, en cette fin de vingtième siècle, à l'ère de la bombe, de la consommation effrénée et de la recherche du bonheur personnel.

En 1987, deux autres films canadiens devaient retenir l'attention des critiques et du grand public de Cannes. Il s'agit de *I've Heard the Mermaids Singing* et d'*Un Zoo la nuit*. Les deux films ont été présentés dans le cadre de la Quinzaine des réalisateurs et se sont

retrouvés en bonne position sur la liste des finalistes du prix international de la critique remporté l'année précédente par *Le Déclin de l'empire américain*. Sitôt présenté, *Un Zoo la nuit* a été acheté par les distributeurs d'une douzaine de pays, alors que *I've Heard the Mermaids Singing* retenait l'attention des distributeurs américains.

Un Zoo la nuit est le premier long métrage du cinéaste québécois Jean-Claude Lauzon. C'est l'histoire d'un jeune homme qui ne découvrira la tendresse et l'amour qu'après être passé par la violence brutale, long et sombre tunnel au sortir duquel il se réconcilie avec son père, avec le monde et avec lui-même.

I've Heard the Mermaids Singing est un film sans prétention de la réalisatrice Patricia Rozema; c'est une oeuvre attachante, spirituelle et charmante. Produit avec un budget minime, cette oeuvre va droit au but et prouve que pour faire un bon film, il faut surtout avoir de l'intelligence, du coeur et de la technique.

Ce film raconte l'histoire de Polly, piquante secrétaire contemporaine un peu farfelue. Le personnage est incarné par l'actrice Sheila McCarthy avec une telle force de persuasion qu'il acquiert une authenticité frappante et touche tous les coeurs. Nous apprenons que Polly est heureuse de travailler dans une galerie d'art et qu'elle s'est entichée de la fascinante curatrice de cette galerie. Fantaisie stylisée avec délicatesse, ce film réussit à nous convaincre que le monde appartiendra un jour aux doux et aux humbles de coeur. À Cannes, *I've Heard the Mermaids Singing* a remporté le prestigieux Prix de la Jeunesse 1987; en outre, il a été candidat à neuf prix Génie.



Photo: Takashi Seida

L'année dernière, le Canada était représenté au festival de Cannes par *Les Portes tournantes*, film de Francis Mankiewicz, également réalisateur des *Bons Débarras* et producteur du *Déclin de l'empire américain*.

Ce film raconte l'histoire d'un artiste taciturne (Gabriel Arcand) qui oublie ses problèmes conjugaux et son incapacité de communiquer avec son fils (merveilleusement joué par le jeune acteur François Methé) en se plongeant dans les mémoires de sa mère. L'histoire de cette femme se déroule à la belle époque du jazz dans une petite ville francophone du Nouveau-Brunswick, où elle est devenue pianiste dans une salle de cinéma muet.

Nous découvrons peu à peu que l'histoire de la mère influe directement sur le présent: c'est pour chercher à éviter que l'histoire ne se répète qu'elle a eu la sagesse

Céleste (Monique Spaziani), pianiste étoile du cinéma muet.

d'envoyer ses mémoires à son fils. Entre la vie des deux personnages, il y a parallèle, et l'auteur nous maintient au seuil de ces deux vies où nous n'entrerons pas vraiment. Mais fascinés, nous restons le nez collé à la fenêtre.

Le printemps prochain, trois films canadiens prometteurs feront leurs débuts à Cannes. Si tout se déroule comme prévu, les cinéphiles, les acheteurs et les distributeurs qui seront présents au prestigieux festival auront le privilège d'assister aux premières des films suivants: *Laura Laur* de la directrice Brigitte Sauriol, *Jésus de Montréal*, le premier film réalisé par Denys Arcand depuis *Le Déclin* et *Comment*

faire l'amour avec un Nègre sans se fatiguer, satire de moeurs sexuelles basée sur un populaire roman de l'écrivain canadien d'origine haïtienne, Dany Laferrière.

Il semble que le cinéma canadien jouisse présentement de la faveur du public averti. Francis Mankiewicz, directeur des *Portes tournantes* déclarait: « Les Canadiens sont plus impressionnants que les films qu'on a fait sur eux. Entre les films de Jean-Claude Lauzon (*Un Zoo la nuit*), de Denys Arcand (*Le Déclin de l'empire américain*), de Patricia Rozema (*I've Heard the Mermaids Singing*) et de moi-même, il y a un dénominateur commun, mais je ne sais pas comment le définir. Peut-être est-ce le fait que nous sommes tous les quatre préoccupés, non pas par la réalité sociale, mais par la recherche de la vérité. Et cette recherche est authentifiée par le pouvoir du cinéma. »

Au cours des trois dernières années, les Canadiens ont réalisé des films remarquables et qui illustrent la culture qui leur est propre. Il faut espérer que cette tendance se maintienne. La nouvelle génération de réalisateurs réussira peut-être à rendre au cinéma canadien sa vitalité et à proposer des films qui atteindront les cimes indéfinissables de ce que l'on appelle l'art.

Une scène du film, *Un Zoo la nuit*.



Passe-Partout, une vedette pour les enfants

Passe-Partout est une série d'émissions riches et stimulantes qui amènent les enfants à agir, à apprendre, à s'interroger et à comprendre le monde qui les entoure. Ces émissions sont diffusées depuis neuf ans, sept jours par semaine. Elles attirent les enfants dès l'âge de 8 mois, les séduisent à 4 ans et les intéressent jusqu'à 12 ans.

D'une durée d'une demi-heure, chaque émission offre un ensemble d'une douzaine de séquences différentes. La série met en scène une vingtaine de personnages très vivants qui donnent le goût à l'enfant de faire toutes sortes d'expériences à sa portée. Ces personnages évoluent tantôt dans un milieu rural, tantôt dans un milieu urbain, présentant ainsi une diversité de cadres, d'images et d'habitudes de vie. Aux acteurs s'ajoute

La série télévisée *Passe-Partout* valorise la confiance et l'affirmation de soi.

une famille de marionnettes qui, dans des situations quotidiennes analogues à celles que connaissent les jeunes spectateurs, amène ceux-ci à comprendre les relations humaines dans le contexte de la vie de tous les jours et leur apprend à se connaître. En outre, plusieurs types de courtes séquences sont épisodiquement intégrées dans les émissions. Des jeux de phonétique, des capsules informatives sur les animaux, des histoires en trois images, des devinettes et des contes rythment chacune des émissions.

Au cours de la série, les personnages font constamment des observations et des découvertes, réalisent des projets et éprouvent des difficultés qu'ils font partager à l'enfant. Ils cherchent des solutions, commentent leurs expériences et incitent l'enfant à réfléchir avec eux.

Cette façon de faire participer l'enfant à la vie de l'émission rend son écoute plus active et peut lui donner l'élan qu'il faut pour vivre ses propres expériences.

Passe-Partout est une émission qui engage l'enfant dans une aventure merveilleuse, celle qui consiste à apprendre à vivre, à comprendre et à aimer la vie. On y prend l'enfant au sérieux, on l'incite à acquérir son autonomie, on l'invite à avoir confiance en lui, on le justifie dans sa raison d'exister et on lui parle des réalités de la vie enfantine.

À la recherche d'une formule

L'équipe qui a conçu l'émission *Passe-Partout* n'est pas arrivée du premier coup à trouver la formule que la série allait adopter.

Il a fallu bien des lectures, bien des discussions, bien des essais pour en arriver à lui donner sa forme actuelle.

Les petits raffolent des marionnettes. C'eût été maladroit de les en priver. La famille, formée par les marionnettes et le petit monde qui gravite autour d'elles, permet à l'enfant d'apprendre comment vivre avec les autres.

Les marionnettes seules ne suffisaient pas. Elles sont limitées dans leurs expressions et leurs mouvements. Il fallait des comédiens pour révéler à l'enfant non seulement toutes les possibilités de son corps, instrument de connaissance pour lui, mais aussi son monde intérieur : ses sentiments, ses pensées, ses émotions.

Peut-être les marionnettes et les comédiens auraient-ils pu suffire. Mais il valait encore mieux, pour que l'enfant se reconnaisse sur l'écran comme dans un miroir, les entourer de vrais enfants qui lui donneraient la confiance nécessaire pour agir comme eux.

Depuis 1986, des émissions nouvelles, conçues selon des principes différents, ont été créées. Elles visent, par exemple, à développer chez l'enfant une ouverture d'esprit face aux diverses communautés culturelles ou encore, par des situations imaginaires et fantaisistes, à accroître sa faculté d'adaptation par rapport à certains événements relativement inusités.

Passe-Partout cherche à atteindre le grand public et se classe régulièrement parmi les émissions les plus regardées.

Photo: Radio Québec

Légendes amérindiennes en mouvement



Photo: Optima

Lors de la première du ballet *In the Land of Spirits* (Terre des Esprits) au Centre national des Arts d'Ottawa en novembre dernier, dans une salle presque comble, le public a fait à cette dernière scène une ovation d'une dizaine de minutes :

L'image est aussi précise qu'un dessin amérindien de la Côte Ouest — et tout aussi percutante. Un danseur en blue jeans, qui incarne un alcoolique rééduqué, se tient debout au centre de la scène. Il a le torse nu et les bras tendus vers le ciel comme pour l'embrasser. Plus grande que le danseur lui-même, son ombre enjambe les collines qui se profilent en arrière-plan, donnant lieu à une étonnante transformation : dans l'ombre du personnage, ses bras ouverts deviennent les ailes déployées d'un aigle.

Les quelque 2 000 spectateurs présents ont réservé un accueil des plus chaleureux au premier ballet autochtone contemporain de grande envergure. De toute évidence, ils ont applaudi la grande révélation de la danse classique contemporaine : *In the Land of Spirits* anéantit de

façon convaincante le stéréotype qui réduit l'art autochtone à la fabrication de mocassins et aux danses de la pluie. Le ballet est plutôt une source d'inspiration pour d'autres interprétations modernes de mythes impérisables.

Cette oeuvre — réalisation de John Kim Bell (premier Amérindien à devenir chef d'un orchestre symphonique) et de la *Canadian Native Arts Foundation* — se distingue à la fois par son originalité et sa beauté. Son originalité vient du fait qu'il s'agit du premier ballet qui ait jamais été conçu et monté dans le seul but d'inclure autant d'artistes que possible d'origine autochtone. Quant à sa beauté, elle tient au fait qu'on n'a lésiné sur aucun frais ni négligé aucun détail pour réaliser un spectacle grandiose et une réussite sur le plan visuel.

Le ballet raconte l'histoire d'un Indien alcoolique (joué par Antonio Lopez, d'origine mixte apache et navajo) qui erre dans les méandres d'une cosmogonie autochtone. Lorsqu'il tombe amoureux de la belle Winona (Suzanne

Brown, ancienne danseuse du Ballet national du Canada, dont la famille est d'origine cri et cherokee), il acquiert la force et le courage nécessaires pour combattre le Seigneur des Ténèbres et, finalement, sa propre intoxication à l'égard de l'alcool.

La chorégraphie de *In the Land of Spirits* est l'oeuvre, en collaboration, de Jacques Lemay du Royal Winnipeg Ballet, et de Raoul Trujillo, Indien genizaro du Nouveau-Mexique qui joue le rôle du Seigneur des Ténèbres.

Miklos Massey en a composé la musique avec l'aide de John Kim Bell, Indien mohawk de la réserve Kahnawake située près de Montréal, qui a fondé en 1985 la *Canadian Native Arts Foundation*. La partition, entièrement symphonique, s'inspire de la musique autochtone traditionnelle.

Mary Kerr et l'artiste indien sioux Maxime Noel ont collaboré à la fabrication des costumes « kaléidoscopiques » et des décors évocateurs qui n'ont pas manqué d'éblouir l'auditoire. Ce foisonnement de couleurs a certes contribué à captiver le public de la première, dont

Un ballet peu ordinaire qui se distingue à la fois par ses couleurs et son originalité.

le quart était constitué de mécènes qui avaient payé leur billet 150 \$; les recettes ont été versées à la *Canadian Native Arts Foundation*.

Mise sur pied par John Kim Bell il y a trois ans et demi, cette fondation a pour objectif de rechercher, de parrainer et de former des artistes canadiens autochtones. En 1987, le premier concert de bienfaisance important de la fondation a rapporté 67 000 \$, somme qui a été distribuée aux artistes canadiens autochtones de talent.

In the Land of Spirits est la réalisation la plus récente de la fondation. John Kim Bell envisage actuellement de la présenter en tournée au Canada et en Europe en 1989-1990. S'il y parvient, il est probable que son initiative aura des répercussions dépassant celles d'une simple tournée : elle pourrait aider une nouvelle génération d'artistes autochtones à réaliser leurs rêves de création.

Montréal: Vive la différence!

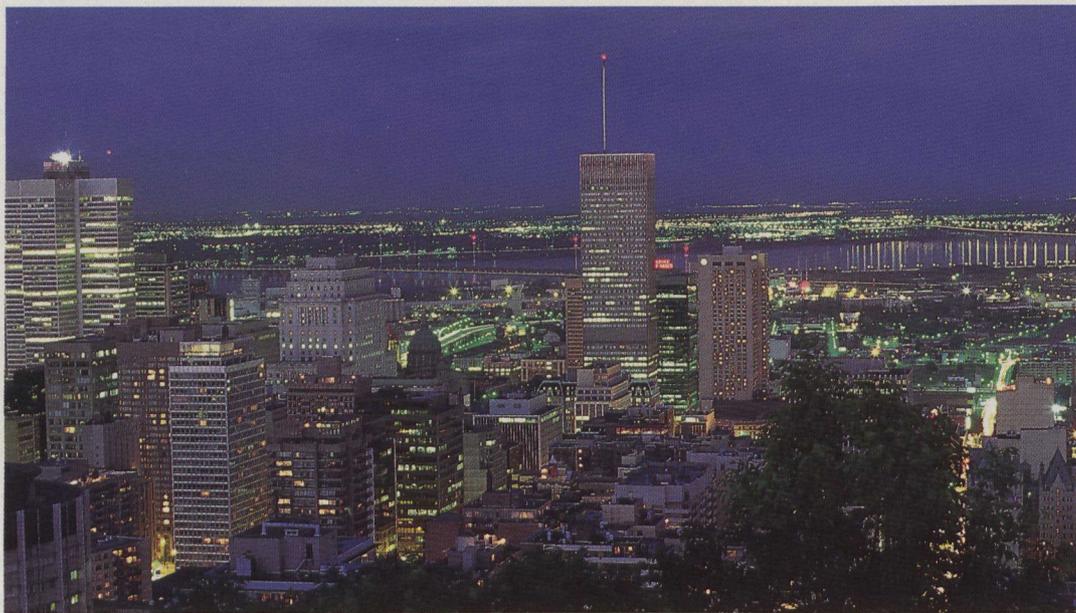


Photo: Malak

Montréal la nuit, vu du belvédère du Mont-Royal, ne laisse personne indifférent.



L'une des plus grandes villes francophones du monde après Paris, Montréal est, de l'avis général, une des villes les plus cosmopolites de l'Amérique du Nord. Sa croissance dynamique et sans précédent des dernières années en a fait une véritable métropole internationale ouverte au monde et aux cultures étrangères.

Jacques Cartier fut le premier homme blanc à poser le pied, en 1535, sur l'île de Montréal à Hochelaga, village iroquois de plusieurs milliers d'habitants. Un siècle plus tard,

la Société de Notre-Dame s'installa à Montréal avec l'intention d'évangéliser les « Peaux-Rouges », tandis que la traite des fourrures prenait graduellement de l'ampleur pour devenir une vaste entreprise commerciale. Enfin, un traité de paix signé avec les cinq nations indiennes de la région au début du XVIII^e siècle marqua le début d'une période de grande croissance économique qui devait faire de Montréal la capitale commerciale de la Nouvelle-France.

Au XIX^e siècle, la canalisation du Saint-Laurent entre Québec et Montréal a fait de celle-ci le principal port de mer du pays, tandis que l'aménagement du réseau ferroviaire en faisait la plaque tournante de ce nouveau mode de transport. Le processus d'industrialisation amorcé vers la fin du XIX^e siècle a profondément changé le caractère de la ville. Après avoir vécu du commerce pendant des générations, Montréal est devenue et demeure un grand centre industriel.

Aujourd'hui Montréal est considérée comme l'un des grands centres d'affaires du continent nord-américain et si la région urbaine de Montréal n'occupe qu'à peine 3 % de la superficie totale du Québec, plus de la moitié de la population et 70 % des industries manufacturières (9 000 entreprises) de la province y sont installées.

Plus de deux cents grandes sociétés ont leur siège à Montréal et leur nombre augmente d'année en année. On

y dénombre notamment douze banques, 15 compagnies d'assurance, plusieurs importantes maisons de courtage, la Bourse de Montréal et les trois plus grandes firmes d'experts-conseils en génie du Canada : SNC, Lavalin et Monenco. Ces dernières figurent même, dans leur catégorie, parmi les quinze plus grandes firmes du monde.

Le port international de Montréal, qui occupe un emplacement stratégique au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, entre l'Atlantique et les Grands Lacs, vient au deuxième rang en Amérique du Nord après celui de New York et devance celui de Baltimore. C'est, au Québec, le seul port en eau profonde où des conteneurs sont chargés et déchargés régulièrement.

Sur le plan de l'aménagement urbain et de l'architecture, Montréal est l'une des villes les plus intéressantes du Canada. Ces atouts, qui

L'été, quelques rues de la ville se transforment en cafés-terrasses très animés.



Photo: Affaires corporatives, MTL

résultent de plus de trois siècles d'activités humaines, sont mis en valeur par la beauté du site naturel que forment le majestueux Mont-Royal et le fleuve Saint-Laurent qui enserré l'île de Montréal.

Les quartiers édifiés entre 1880 et 1930 sont le Montréal que nombre de personnes affectionnent particulièrement. Cette période, marquée par l'aménagement du port et du canal de Lachine ainsi que par la construction de la plupart des grands bâtiments en pierre grise et des premiers gratte-ciel montréalais, est celle où la métropole a connu sa première poussée d'urbanisation. De nos jours, cependant, quiconque admire le panorama que l'on découvre du belvédère du Mont-Royal ne peut que constater combien la métropole a changé depuis. L'explosion du centre-ville, notamment depuis les années 60, a donné naissance à de vastes complexes polyvalents, telles la Place Ville-Marie (1963) et la Place Bonaventure (1967) dont l'influence en matière d'urbanisme et d'architecture a dépassé de beaucoup les frontières du Québec.

Ce qui fait surtout la renommée de Montréal, ce sont les deux villes distinctes qu'on y trouve : l'étincelante ville nouvelle d'où surgissent des gratte-ciel élancés et la pittoresque vieille ville aux rues pavées, affectueusement appelée le « Vieux Montréal ». Sous le centre-ville se cache cependant une troisième ville « souterraine » qui est l'une des plus originales au monde : un réseau de quelque 10 km de passages souterrains relie 800 000 m² de magasins, boutiques, restaurants et autres commerces.

Montréal est indéniablement le principal centre d'activités culturelles du Canada français. Le théâtre, le jazz, la danse classique et moderne, le cinéma, la télévision, la radio, la musique classique, l'opéra, les musées et

les maisons d'édition ont tous trouvé, à Montréal, un milieu propice à leur épanouissement.

La ville compte actuellement plus de cent compagnies de théâtre dont bon nombre participent chaque été, avec des troupes venues d'autres pays, à son Festival du théâtre des Amériques.

Le Festival international de jazz de Montréal, qui se tient tous les ans depuis 1967, est en train de devenir l'un des plus importants événements musicaux du genre.

Troupe dont la réputation n'est plus à faire dans le monde de la danse classique, les Grands Ballets canadiens ont été acclamés dans le monde entier. Mais d'autres troupes de danse montréalaise

est devenue un véritable haut lieu du cinéma. On y tourne de plus en plus des coproductions qui font appel aux techniciens et cadres dont les compétences et l'habileté suscitent constamment des éloges. Montréal accueille chaque année, depuis 1977, l'un des festivals internationaux du film les plus prestigieux du monde.

Sous l'adroite direction de Charles Dutoit, l'Orchestre symphonique de Montréal donne des concerts dans le monde entier et ajoute chaque année à sa collection de prix d'excellence. Montréal compte également une troupe d'opéra et un orchestre de jeunes qui regroupe les diplômés les plus talentueux des dix conservatoires de musique du Québec.

La meilleure façon d'apprendre à connaître Montréal est de se balader dans ses divers quartiers et d'en savourer le caractère unique. L'on découvre ainsi une ville cosmopolite composée de plus de cent communautés ethniques.

La diversité ethnique de Montréal est visible dans les marchés, les nombreux festivals de la ville, et ses nombreuses associations de gens d'affaires. En outre, les rues de la ville sont bordées d'un grand nombre d'épicerie et d'une grande variété d'excellents restaurants à caractère ethnique. Montréal compte plus de 3 000 restaurants et est à juste titre considérée comme la capitale gastronomique de l'Amérique du Nord.

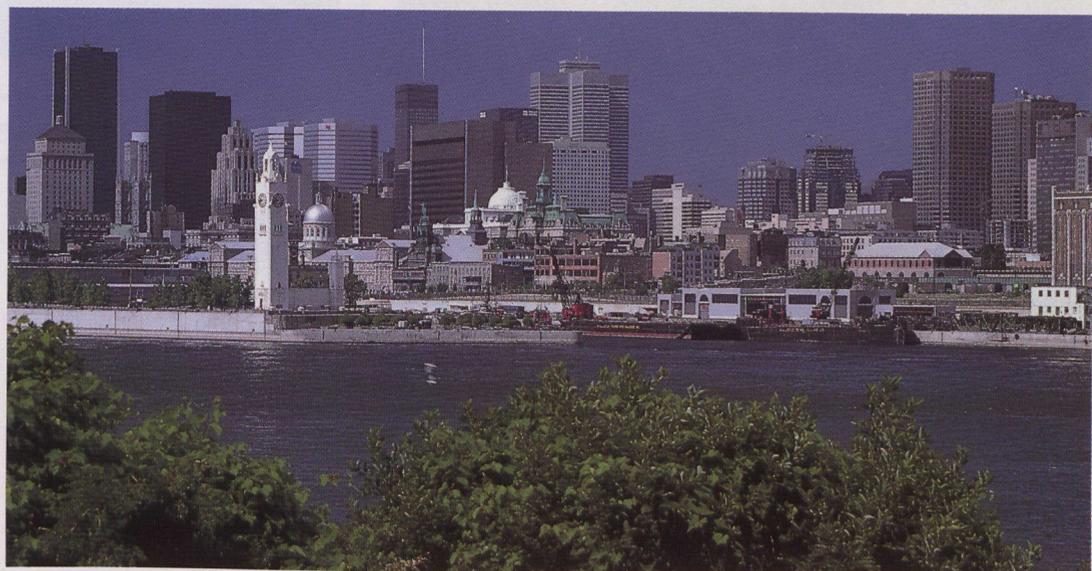


Photo: Malak

Située au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, la ville de Montréal est aussi un port international.

laises, comme La La Human Steps, ont insufflé une nouvelle vie à cette forme d'art.

Au cours des dernières années, des oeuvres de cinéastes montréalais ont obtenu, tant au pays qu'à l'étranger, un succès considérable. En fait, Montréal

La ville de Montréal comprend, outre l'île principale, un archipel de petites îles dont celles de Sainte-Hélène et de Notre-Dame. C'est dans ces îles que se trouve « Terre des hommes », l'exposition internationale permanente qui a succédé à l'Exposition universelle de 1967. Le Parc olympique, un impressionnant complexe sportif à l'architecture avant-gardiste, se trouve dans l'est de l'île de Montréal. Construit pour les Jeux olympiques d'été de 1976, son stade aux formes élancées peut accueillir plus de 75 000 spectateurs.

L'attrait de Montréal ne se limite toutefois pas à sa diversité ethnique. La ville est aussi connue pour ses boutiques de mode, ses antiquaires et galeries d'art, ses bistros et son élégante vie nocturne.

Une ambiance chaleureuse et enchanteresse fait de Montréal une ville sans pareil. Sa joie de vivre, sa vitalité, son accueil traditionnel, et son air moderne et distingué continuent d'en faire un endroit qu'il est fascinant de découvrir et où il fait bon vivre.

Un Accord sans précédent



Photo: Bill McCarthy

C'est au Canada qu'a eu lieu la première visite à l'étranger du président des États-Unis. L'Accord de libre-échange et les pluies acides ont été parmi les sujets à l'ordre du jour.

L'Accord commercial entre le Canada et les États-Unis, le plus important du genre jamais conclu entre deux pays, entrait en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Il porte sur les échanges et les questions connexes, et comprend d'importantes mesures nova-

trices qui profiteront pendant longtemps aux économies canadiennes et américaines.

L'Accord est appelé à servir de modèle aux ententes commerciales conclues sur la base de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). D'un ensemble disparate d'engagements souscrits dans le cadre du GATT ainsi que d'arrangements bilatéraux ou spéciaux, il fait un traité qui devrait, pour l'avenir prévisible, régir les relations économiques et commerciales entre le Canada et les États-Unis.

L'Accord est un vigoureux manifeste contre le protectionnisme et pour la libéralisation des échanges. Il reflète l'engagement des deux gouvernements envers la libéralisation des échanges à l'échelle mondiale, par l'entremise des négociations commerciales multilatérales qui se déroulent sous l'égide du GATT.

L'Accord imprimera une orientation nouvelle à la plus importante relation commerciale au monde. Les deux pays verront, de ce fait, leurs économies croître et prospérer.

À mesure que l'Accord de libre-échange sera mis en vigueur sur une période de dix ans, l'accès au marché américain deviendra meilleur et plus sûr.

L'Accord couronne les efforts que déploient depuis un siècle les Canadiens et les Américains en vue d'améliorer et de rendre plus sûr le cadre de leurs relations économiques et commerciales.

RCI étend son service de diffusion

Seize millions de personnes de par le monde gardent chaque jour contact avec le Canada par l'entremise de Radio Canada International (RCI), le service ondes courtes de Radio-Canada. Et ce nombre ira sans doute en augmentant, grâce à deux nouveaux accords d'échange qui amélioreront le service aux auditeurs ondes courtes au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique.

À partir du 2 avril, RCI offrira aux auditeurs du Moyen-Orient un signal de meilleure qualité et des émissions plus longues, diffusées à des heures d'écoute plus pratiques 7 jours sur 7, plutôt que du lundi au vendredi seulement. Avec des émissions d'une demi-heure, deux en français et deux en anglais, la durée totale de nos émissions passera à 14 heures, soit presque trois fois plus que ce que RCI diffusait auparavant au Moyen-Orient. En outre, les

émissions seront présentées trois heures plus tôt et commenceront donc à 3 h UTC afin de rejoindre les auditeurs qui écoutent RCI avant de commencer la journée.

Ce service amélioré a été rendu possible grâce à un accord d'échange de temps d'antenne signé avec Radio Autriche Internationale (ROI). RCI utilisera les installations de ROI à Moosbrunn, près de Vienne, pour atteindre le Moyen-Orient, et ROI relaiera ses émissions vers les États-Unis à partir de nos émetteurs de Sackville, au Nouveau-Brunswick.

RCI a également conclu un accord du même type avec Radio Beijing et relaiera ses émissions en japonais dès le 2 avril par les émetteurs de Radio Beijing à Xian, ce qui assurera une meilleure réception au Japon. Xian constituera également l'un des deux relais pour la programmation anglaise de la région Asie-Pacifique.

Vers un enseignement sans frontière



Photo: RCI

Pierre A. Labelle anime les émissions « Manège » et « Canada à la carte » que RCI diffuse au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique.

Les auditeurs en Inde recevront donc un signal plus clair et plus fiable. Les émissions en anglais et en français sont aussi relayées par les émetteurs de Radio Japan à Yamata.

RCI diffuse en douze langues au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique, de même qu'en Europe, en Amérique latine, aux Antilles, en Afrique et aux États-Unis.

Si vous désirez recevoir gratuitement un programme horaire, écrivez à :

Radio Canada International
C.P. 6000
Montréal (Québec)
H3C 3A8
CANADA

L'ouverture de l'agence du Commonwealth pour l'enseignement (Commonwealth of Learning Agency). De gauche à droite: H.E. Sir Shridaph S. Ramphal, Secrétaire général du Commonwealth, l'honorable Pat Carney, alors présidente du Conseil du Trésor du Canada et William Vander Zalm, premier ministre de la Colombie-Britannique.

Photo: Gouvernement de la Colombie-Britannique



Assurer l'enseignement à l'échelle d'un pays relève du tour de force, surtout dans le contexte économique actuel et pour les nations aux prises avec la dispersion de leur population dans des régions isolées.

Il s'agit d'innover dans les méthodes à utiliser et d'aller chercher les compétences nécessaires. Voilà justement ce que l'Agence du Commonwealth pour l'enseignement, récemment instituée à Vancouver, compte proposer aux pays membres.

L'Agence, premier organe officiel du Commonwealth qui ait son siège à l'extérieur de la Grande-Bretagne, les aidera à coordonner leurs efforts en matière de « télé-enseignement » afin de faire face aux graves problèmes qui menacent de ralentir leur développement.

Plutôt qu'à l'action directe d'un professeur dans une classe, le téléenseignement fait appel à des techniques comme les cours par correspondance et les émissions éducatives, et à l'utilisation sur le campus de moyens informatiques et des télécommunications.

En raison de sa grande superficie, de la dispersion de sa population et de l'éten-

due de ses compétences dans le domaine des télécommunications, le Canada est devenu un chef de file dans le domaine du téléenseignement. Il offrira ses compétences de même qu'une somme de 12 millions de dollars en vue de venir en aide à la nouvelle Agence, qui dispose de 32 millions de dollars pour assumer ses frais de fonctionnement au cours des cinq premières années.

L'Agence travaillera en collaboration avec des universités régionales du Pacifique Sud et des Antilles. Son service d'information sera logé à l'Université ouverte de Grande-Bretagne. L'Inde et le Nigeria ont, de plus, tous les deux offert d'accueillir des centres régionaux. Par l'intermédiaire de l'Agence, les pays membres du Commonwealth pourront mettre en commun les techniques, le matériel didactique et l'infrastructure technologique reliés au téléenseignement.

Le conseil d'administration de l'Agence sera composé de délégués gouvernementaux de neuf pays membres ainsi que de cinq experts indépendants dans les domaines de l'éducation, du téléenseignement, de la radio-télédiffusion et des communications.



Photo: Publiphot

Le Canada a été élu au Conseil de sécurité des Nations Unies pour une période de deux ans à compter de janvier 1989. Les Canadiens sont honorés par cette marque de confiance dans le rôle que le Canada joue dans les affaires mondiales et l'internationalisme du gouvernement. L'élection du Canada au Conseil de sécurité se produit à un moment où les Nations Unies s'activent davantage dans les affaires internationales.

Depuis la fondation des Nations Unies, le Canada a été membre du Conseil de sécurité à quatre reprises, environ une fois par décennie (1948-1949/1958-1959/1967-1968 et 1977-1978). Sa présence au Conseil a été considérée comme une obligation importante et la preuve concrète de son engagement

à l'égard de la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Ferme partisan des Nations Unies, le Canada a joué un rôle important dans l'élaboration du concept du maintien de la paix et a participé à toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris celles organisées récemment en Afghanistan et à la frontière irano-iraquienne. Grâce à sa participation aux efforts en vue de résoudre les conflits régionaux, le Canada s'est acquis, en tant que conciliateur, une réputation d'objectivité et d'honnêteté.

Le Canada est fier d'avoir contribué à ces efforts et son élection au Conseil de sécurité aujourd'hui fait ressortir son ferme engagement envers les Nations Unies et le rôle



qu'il continuera d'y jouer. Le Canada est aussi heureux d'avoir l'occasion de jouer un rôle spécial dans la recherche de la paix et de la sécurité au sein du Conseil de sécurité.

Les Canadiens sont habiles lorsqu'il s'agit de travailler avec des gens dont les vues divergent pour résoudre des problèmes difficiles.

Le Représentant du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies, Monsieur Yves Fortier.

Le Canada est aussi de la fête

Le Canada et les Canadiens participeront aussi à la célébration du bicentenaire de la Révolution française. À Montréal et à Paris, des manifestations artistiques canadiennes souligneront l'événement.

L'exposition bilingue intitulée « Langues des droits de l'homme — le français et l'anglais: langues de la liberté », qui sera présentée à la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) du Centre Georges Pompidou, du 7 juin au 4 septembre prochain, constitue une contribution originale de la part du Canada, pays qui a hérité à la fois des traditions françaises et britanniques.

Maquette originale réalisée par Vittorio pour l'affiche de l'exposition « Langues des droits de l'homme — le français et l'anglais: langues de la liberté »



RECTIFICATION

Contrairement à ce qu'indiquait la légende de la photo se rapportant à l'article intitulé « Accord boréal », publié dans les pages de la section

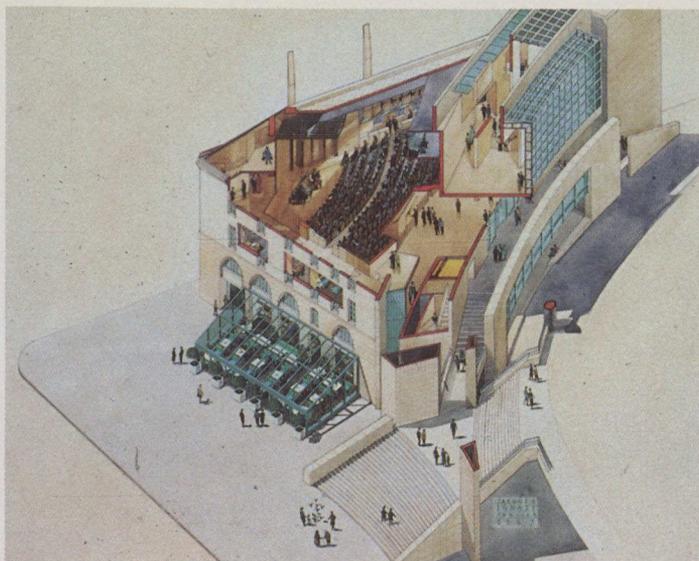
Composée de plus d'une trentaine de triptyques, l'exposition présente l'histoire conjointe des langues française et anglaise, en mettant l'accent sur leur rôle complémentaire dans l'évolution des institutions démocratiques et le rayonnement des droits de la personne dans le monde.

Cette exposition est le produit d'un travail d'équipe qui inclut l'Observatoire linguistique, la Bibliothèque du Centre Georges Pompidou, l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), et, du côté canadien, le ministère des Affaires extérieures, le Secrétariat d'État ainsi que le Bureau du Commissaire aux langues officielles. On prévoit que l'exposition circulera en France et ailleurs en Europe après sa présentation à Paris.

Parallèlement, de nombreuses activités serviront à célébrer au Canada le bicentenaire de la Révolution. Parmi les grands projets, on envisage de monter, le 14 juillet, au vieux port de Montréal, un spectacle commémoratif des événements révolutionnaires de 1789 comprenant des représentations cinématographiques, des projections au laser, la création d'une oeuvre symphonique de J. Hêtu, de la danse et des feux d'artifice.

Nouvelles brèves de notre dernier numéro (Hiver 1988-1989), il ne s'agit pas de M. George Erasmus, mais plutôt de M. William Erasmus.

Un Canadien transforme la Bastille en Opéra



Le 14 juillet 1789, la prison-forteresse de triste notoriété qu'était la Bastille à Paris est prise d'assaut, puis rasée par des révolutionnaires français.

Exactement deux siècles plus tard, soit le 1^{er} juillet 1989, un nouvel immeuble sera inauguré sur la place de la Bastille. Il s'agit du premier théâtre de l'opéra à être construit à Paris depuis plus d'un siècle et dont les plans ont été tracés par l'architecte canadien Carlos Ott.

C'est en février 1983 que le gouvernement français lance un concours international pour la conception d'un nouvel opéra. Un jury se réunit au mois de juin de la même année en vue d'étudier 787 soumissions. Les présentations des six finalistes sont ensuite envoyées au président François Mitterrand pour examen. C'est la proposition de Carlos Ott qui est retenue.

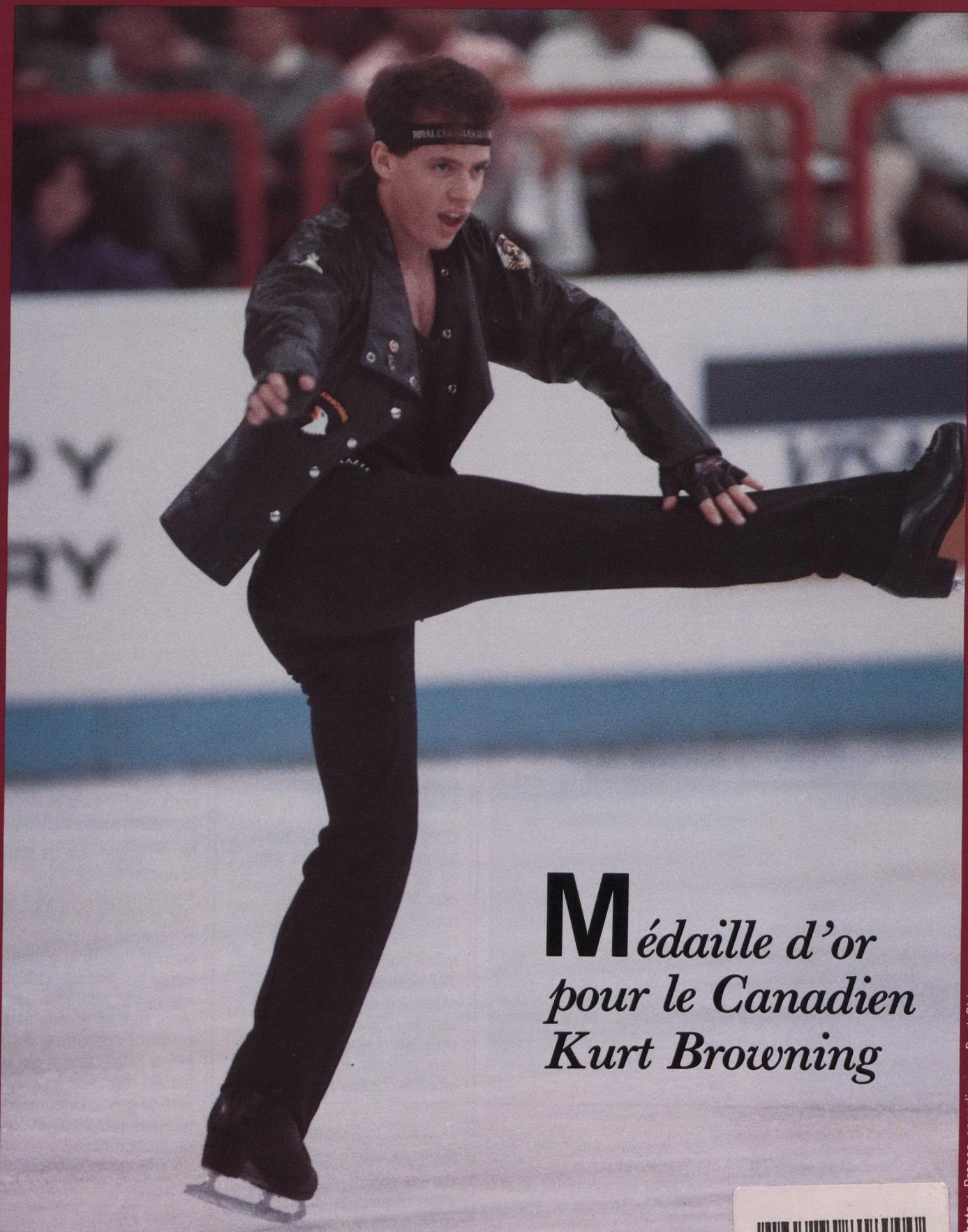
L'édifice d'Ott contraste vivement avec celui que Charles Garnier réalisa en 1875. En effet, l'Opéra de Paris reflétait la grandeur et l'opulence caractéristiques de la Troisième République et répondait aux besoins d'une élite raffinée, mais peu nombreuse. Depuis lors, le public de l'opéra s'est considérablement élargi, si bien que

La salle studio du bâtiment de la Tour d'Argent d'une capacité de 280 places.

l'édifice de Garnier ne suffit plus à la demande. L'Opéra de Carlos Ott est doté d'un auditorium de 2 700 places. Se retrouveront également sous son toit un petit théâtre et, en-dessous du grand auditorium, un amphithéâtre de 500 places pour les concerts, les récitals et les expositions.

M. Ott prend soin de marier le nouvel édifice à son environnement. C'est ainsi que la façade en demi-cercle est conçue de façon à en adoucir l'abord et à mettre en valeur les immeubles historiques des alentours. Les murs sont en grande partie constitués de verre et de pierre beige, tandis que le toit est recouvert de cuivre vert-de-grisé. Les proportions géométriques rigoureuses produisent dans l'ensemble un effet d'homogénéité et d'équilibre.

L'Opéra Bastille, qui allie originalité architecturale et fonctionnalisme de premier ordre, saura attirer les amateurs d'opéra de tous les coins du monde.



Médaille d'or
pour le Canadien
Kurt Browning

Kurt Browning, médaillé d'or aux Championnats du monde à Paris, est le seul patineur à avoir réussi une quadruple en compétition.

